

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## DÉBATS PARLEMENTAIRES SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1976-1977

COMPTE RENDU INTEGRAL — 29<sup>e</sup> SEANCE

Séance du Samedi 4 Décembre 1976.

### SOMMAIRE

PRÉSIDENTICE DE M. LOUIS GROS

1. — Procès-verbal (p. 3935).
2. — Loi de finances pour 1977. — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 3935).

Jeunesse et sports (p. 3935).

MM. Gaston Pams, rapporteur spécial, Roland Ruet, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles ; René Monory, rapporteur général de la commission des finances ; Jean-Pierre Soisson, secrétaire d'Etat à la jeunesse et aux sports ; Jean Francou, Lucien Grand, Paul Malassagne, Guy Schmaus, Maurice Vérillon, Philippe de Bourgoing, Jean Fonteneau, Jacques Bracconnier. Mme Catherine Lagatu, M. Louis Boyer.

Sur les crédits :

Mme Janine Alexandre-Debray, M. le secrétaire d'Etat.

Amendement n° 80 de M. Guy Schmaus. — MM. Guy Schmaus, le rapporteur spécial, le secrétaire d'Etat. — Rejet.

MM. Jacques Henriot, le secrétaire d'Etat.

Amendement n° 112 de M. Jacques Pelletier. — MM. Lucien Grand, le rapporteur spécial, le secrétaire d'Etat. — Retrait.

M. Jean Fonteneau.

Adoption des crédits.

Art. 73 (p. 3955).

Amendement n° 111 de M. Jean Francou. — MM. Jean Francou, le rapporteur spécial, le secrétaire d'Etat. — Retrait.

Adoption de l'article.

Renvoi de la suite de la discussion

3. — Dépôt d'une proposition de loi (p. 3956).

4. — Ordre du jour (p. 3956).

★ (1 f.)

PRÉSIDENTICE DE M. LOUIS GROS,  
vice-président.

La séance est ouverte à dix heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

### PROCES-VERBAL

M. le président. Le compte rendu analytique sommaire de la séance d'hier a été affiché.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté sous les réserves d'usage.

— 2 —

### LOI DE FINANCES POUR 1977

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1977, adopté par l'Assemblée nationale. [N° 64 et 65, 1976-1977].]

Qualité de la vie.

II. — JEUNESSE ET SPORTS

M. le président. Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant le ministère de la qualité de la vie (II. — Jeunesse et sports).

La parole est à M. le rapporteur spécial.

**M. Gaston Pams, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation.** Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, le budget de la jeunesse et des sports n'échappe pas à l'austérité générale qui caractérise l'ensemble du budget de la nation. Il est même plus particulièrement frappé puisque, alors que le budget de l'Etat augmente en moyenne de 13,7 p. 100, celui de la jeunesse et des sports ne progresse que de 10,4 p. 100, c'est-à-dire à un rythme inférieur à celui qui affecte l'ensemble des dépenses publiques.

Plus encore que son importance en volume, c'est la répartition de l'augmentation de la dotation qui ne laisse pas d'être préoccupante. Les dépenses ordinaires connaîtront, en moyenne, une hausse de 14,6 p. 100 mais les dépenses en capital seront affectées, que ce soit en autorisations de programme — moins 13,3 p. 100 — ou en crédits de paiement — moins 4,1 p. 100 — d'une réduction telle que, non seulement seront aggravés les retards que nous ne cessons de déplorer dans les équipements sportifs et socio-éducatifs, mais encore que seront alourdies les charges qui pèsent sur les collectivités locales, principales parties prenantes en matière d'investissements.

Le budget du secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports représentera, en 1977, 0,71 p. 100 du budget de l'Etat contre 0,73 p. 100 en 1976. C'est là vraiment une très faible part alors qu'il s'agit, en fait, de préparer l'avenir, de former notre jeunesse et de résoudre un certain nombre de problèmes qui se posent à notre société.

**M. Guy Schmaus.** Très bien !

**M. Gaston Pams, rapporteur spécial.** Le VII Plan, qui a été adopté cette année et qui couvre la période 1976-1980, comporte un ensemble d'engagements précis rassemblés dans des « programmes d'action prioritaires », lesquels doivent être chaque année, lors de la préparation et du vote du budget, dotés en priorité.

Le secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports est appelé pour sa part à contribuer à la réalisation des programmes n°s 13, 14, 16 et 21, c'est-à-dire : « assurer l'égalité des chances par l'éducation et la culture » ; « la nouvelle politique de la famille » ; « développer la prévention et l'action sociale volontaire » ; « mieux vivre dans la ville ».

Le fascicule budgétaire qui nous est soumis fait ressortir les crédits consacrés à la réalisation de ces programmes ; ils s'élèvent au titre des dépenses ordinaires, à 1 106 770 000 francs et, au titre des dépenses en capital, à 77 900 000 francs, ce qui fait ressortir la différence entre les crédits de fonctionnement et les crédits d'investissement, qui sont très nettement insuffisants.

L'action du secrétariat d'Etat porte sur quatre points principaux : l'enseignement, les activités sportives, les activités socio-éducatives et les équipements sportifs et socio-éducatifs.

L'enseignement est le secteur qui bénéficie du rythme de croissance le plus soutenu, avec 1 102,1 millions de francs, soit une progression de 18,8 p. 100 par rapport à 1976.

Il faut cependant remarquer que, l'année dernière, cette progression avait été de 22 p. 100 et qu'elle est inférieure à ce qui a été prévu au programme d'action prioritaire n° 13 du VII<sup>e</sup> Plan en 1980.

On devrait dispenser trois heures d'éducation physique et sportive dans le premier cycle, et deux heures dans le second cycle, ce qui nécessite le recrutement, d'ici à 1980, de 5 000 enseignants, dont 80 p. 100 affectés à l'enseignement secondaire.

Par ailleurs, le vœu exprimé dans notre rapport de l'an dernier rejoignait les prévisions du Plan. Il faudrait donc créer 1 000 postes par an pour 1977. Or, 652 seulement seront créés : 389 professeurs et 263 professeurs adjoints.

La réforme de la formation et du recrutement des maîtres, qui avait été décidée par le décret du 21 janvier 1975, a commencé à être appliquée à la rentrée de 1976. C'est ainsi que, pour les candidats aux fonctions de professeur adjoint d'éducation physique et sportive, 630 places, réparties entre quinze C.R.E.P.S. — centres régionaux d'éducation physique et sportive et d'éducation populaire — ont été offertes pour l'année 1976-1977.

Les futurs professeurs sont formés, dorénavant, dans quatorze unités d'enseignement et de recherche d'éducation physique et sportive et dans certaines classes spéciales de lycée qui doivent être supprimées au fur et à mesure de la création des nouvelles U. E. R.

Ces études sont sanctionnées par un diplôme d'Etat d'études universitaires générales portant la mention S. T. A. P. S. — encore un sigle à ajouter à tous ceux qui sont déjà en circulation — ce qui signifie : sciences et techniques des activités physiques et sportives.

Ces étudiants sont admis en deuxième année après avoir satisfait à un examen de contrôle des connaissances.

Le deuxième cycle des études universitaires est encore en préparation, mais il est permis de penser qu'à partir de 1979 la possession d'une licence sera nécessaire pour passer le certificat d'aptitude au professorat d'éducation physique et sportive, le C. A. P. E. P. S., c'est-à-dire l'équivalent du C. A. P. E. S. pour l'éducation physique et sportive.

Le décret du 8 juin 1976 définit les conditions dans lesquelles les professeurs auxiliaires pourront avoir accès au corps des professeurs adjoints. Ce recrutement exceptionnel se fera, sur cinq ans, soit par inscription dans l'ordre d'ancienneté sur une liste d'aptitude annuelle, soit par un concours spécial. Je tiens toutefois à signaler que ce recrutement n'aura pas d'incidence budgétaire pendant deux ans puisque ces maîtres sont déjà rémunérés par le secrétariat d'Etat.

Le présent budget prévoit également la transformation de 316 postes d'instituteur de C. E. G. en emplois de professeur d'enseignement général de collège — les P.E.G.C. — par application du décret du 31 octobre 1975.

Enfin, il faut noter une majoration des moyens nécessaires au développement du sport en milieu éducatif pour un montant de 5,2 millions de francs, soit 3,4 millions de francs pour les dépenses d'enseignement — le franc-élève passant de 8,22 francs à 8,94 francs — et 1,8 million de francs pour les centres d'animation sportive.

La commission a souhaité qu'un crédit supplémentaire soit accordé à ce chapitre. C'est l'un des trois points sur lesquels elle a demandé qu'une rallonge de crédits puisse être attribuée.

En ce qui concerne l'enseignement élémentaire, les crédits sont en augmentation de 12,5 p. 100 par rapport au budget précédent. Des progrès ont été, certes, accomplis dans la pratique sportive à l'école depuis la mise en œuvre du tiers temps pédagogique décidée en 1959 qui prévoyait six heures hebdomadaires, ce qui est encore insuffisant.

En 1975, seulement 15 p. 100 des enfants ont fait de quatre à six heures de sport hebdomadaires et 53 p. 100 moins de deux heures.

Quant à l'enseignement supérieur, les crédits qui sont consacrés à l'éducation physique et sportive sont en augmentation de 10 p. 100 et concernent essentiellement le fonctionnement.

Je dois signaler qu'en 1975 et 1976, 91 000 élèves licenciés à l'association du sport scolaire et universitaire — l'A. S. S. U. — et 20 300 licenciés de clubs universitaires ont pratiqué le sport dans le cadre de l'organisation prévue.

La préparation et la reconnaissance d'unités de valeur éducation physique et sportive dans les cursus universitaires feront l'objet d'un effort plus particulier pour le sport dans l'enseignement supérieur, ainsi que l'extension de l'obligation de l'éducation physique pour certains examens et concours.

En outre, 471 postes de professeurs sont affectés à l'enseignement supérieur, dont huit ont été créés cette année, mais on n'enregistre pas de majoration des crédits destinés au fonctionnement et à l'entretien des installations sportives et universitaires qui demeurent fixés à 8 millions de francs, ce qui nous paraît une dotation assez faible.

Ainsi, en 1977, l'effort accompli pour donner au secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports les moyens nécessaires à l'accomplissement de sa mission d'enseignement reste privilégié mais il est permis de douter qu'il soit encore suffisant pour que les activités sportives jouent, dans le milieu scolaire et universitaire, le rôle qui doit légitimement leur revenir.

Au total, le programme d'action prioritaire du VII<sup>e</sup> Plan n° 13 « assurer l'égalité des chances par l'éducation et la culture » sera financé l'an prochain, en ce qui concerne plus précisément le sport à l'école pour lequel une dotation globale de 20 551 millions de francs sera nécessaire, à hauteur de 1 025,9 millions de francs, ce qui nous fait prendre évidemment, dans ce domaine aussi, un certain retard.

Quant aux activités sportives, le secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports leur consacra, en 1977, une proportion de ses crédits presque identique à celle de 1976, soit 20 p. 100. Ces crédits s'élèveront à 382 millions de francs contre 338,9 millions de francs l'an passé, soit une progression de 12,7 p. 100.

C'est essentiellement à travers les centres d'animation sportive, les associations sportives scolaires et universitaires et les sections sports-études que se développent ces activités, soutenues par les directions régionales et départementales des sports.

Les centres d'animation sportive semblent avoir donné de très bons résultats. Mais seront-ils maintenus dans l'avenir ? Dans l'affirmative, quelles seront leurs possibilités et quelles prévisions peut-on faire au sujet de leur développement futur ? Sinon, les crédits qui leur ont été affectés pourront-ils « riper » vers l'enseignement qui a tellement besoin de nouveaux maîtres ?

En tout état de cause, il paraît indispensable de maintenir, cette année, les crédits affectés aux centres d'animation sportive — puisque les dépenses de personnel sont inéluctables — pour leur permettre de fonctionner.

Parmi les mesures nouvelles prévues au présent budget, l'aide aux clubs est augmentée de 307 500 francs, tandis qu'une dotation complémentaire de 300 000 francs intéresse les éducateurs sportifs dont la formation est assurée par des actions engagées sur le plan national et à l'initiative régionale.

Les associations sportives scolaires et universitaires ont pour but d'organiser des rencontres entre les établissements et des compétitions interdépartementales, régionales, nationales et internationales.

Les subventions qui ont été attribuées en 1976 à ces associations s'élèvent à deux millions de francs. On peut considérer que 23 p. 100 de cette somme sont consacrés aux associations de l'enseignement primaire — U. S. E. P. — 40 p. 100 aux associations affiliées à l'A. S. S. U., 3 p. 100 aux associations de l'union générale sportive de l'enseignement libre — U.G.S.E.L. — et 34 p. 100 aux associations de l'enseignement supérieur et clubs universitaires.

L'essentiel des dépenses effectuées au titre des rencontres sportives est à la charge des fédérations multisports scolaires, qui ont reçu en 1976 les subventions suivantes : U. S. E. P. : 910 000 francs ; A. S. S. U. : 6 700 000 francs ; U. G. S. E. L. : 425 000 francs.

Une augmentation globale de 7,24 p. 100 est prévue pour 1977 ; il est bien évident qu'elle ne permettra pas aux associations de fonctionner dans les mêmes conditions que précédemment et, à plus forte raison, d'améliorer leur rôle.

En ce qui concerne les sections sport-études destinées à accueillir les sujets les plus doués dans une discipline sportive sans que leurs études en pâtissent, le bilan est extrêmement positif : 70 p. 100 de réussite au B.E.P.C., 52 p. 100 au baccalauréat — ce chiffre serait porté à 63 p. 100 si l'on excluait le cas extrême d'un établissement où des problèmes particuliers se sont posés.

La formule sport-études est plus difficilement applicable à l'enseignement supérieur. Cependant des conventions sont passées avec des universités ; c'est ainsi que sont signées ou à l'étude celles intéressant les U. E. R. de Dijon et Orléans.

L'expérience de la section médicale sport-études de Paris-V vient d'être abandonnée par suite de la réduction des crédits d'heures complémentaires sur lesquels cette section devait être directement financée. C'est regrettable.

En ce qui concerne le sport de haute compétition, dont la gestion relève directement des fédérations sportives, il semble que le secrétariat d'Etat veuille faire un effort de déconcentration sur les fédérations sportives.

L'ensemble des dispositions prévues à cet effet, regroupées sous l'appellation de « statut social de l'athlète de haute compétition », aura coûté, en 1976, 9,35 millions de francs, les allocations individuelles atteignant pour leur part 3,65 millions de francs. Le chiffre global de 13 millions de francs comprend également le financement des actions entreprises au bénéfice des espoirs pour 1980.

Pour concourir à la réalisation de cette mission a été mis en place le fonds national d'aide au sport de haut niveau. A ce jour, les trésoriers-payeurs généraux n'ont pas encore fait connaître le montant des recettes de l'année 1976. D'ailleurs, ce fonds, créé par arrêté du 27 juin 1976, n'a tenu sa première réunion qu'au mois de septembre. Il est donc encore trop tôt pour émettre une opinion à son sujet.

Enfin, des crédits sont prévus au titre de la médecine du sport ; ils sont, eux aussi, insuffisants. Pourtant, la médecine du sport nous paraît devoir jouer un rôle de plus en plus important, non seulement sur le plan de la compétition, mais également sur celui de l'éducation physique et sportive.

L'élargissement des missions imparties au secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports en matière d'activités sportives

implique un développement correspondant des directions régionales et départementales de la jeunesse et des sports, dont les moyens seront accrus grâce à la création, au 1<sup>er</sup> janvier 1977, de six emplois d'inspecteur, tandis que 128 emplois d'inspecteur seront transformés en 128 emplois de directeur régional et départemental de la jeunesse et des sports.

En outre, vingt postes supplémentaires de conseillers techniques et pédagogiques sont créés, portant à 197 l'effectif du corps.

En conclusion, il convient de considérer que le présent projet de budget ne traduit pratiquement aucune des mesures contenues dans la loi du 29 octobre 1975 relative au développement de l'éducation physique et du sport. Deux décrets d'application ont été publiés au *Journal officiel* ; une quinzaine attendent de voir le jour. Mais vous nous avez annoncé, monsieur le secrétaire d'Etat, que l'ensemble des dossiers était prêt et que ces décrets pourraient paraître très prochainement.

Les activités socio-éducatives ont eu particulièrement à souffrir de la restriction des crédits que traduit ce budget. La commission des finances souhaite que si une rallonge de crédits est obtenue, une partie en soit affectée aux activités socio-éducatives.

Le chapitre regroupant les interventions publiques en faveur des activités socio-éducatives est en augmentation de 6,7 p. 100, soit une augmentation très inférieure à celle du coût de la vie. Il totalise 97,2 millions de francs, dont 22,4 millions de francs au titre du programme d'action prioritaire du VII<sup>e</sup> Plan n° 14, « La nouvelle politique de la famille ».

Signalons également que les auberges de jeunesse, relevant de deux associations agréées, ont reçu, en 1976, du secrétariat d'Etat, une subvention globale de 1,8 million de francs. Les maisons de jeunes et de la culture, au nombre de 1 105 totalisant près de 400 000 adhérents-cotisants, ont reçu pour leur part un concours financier de 700 000 francs calculé selon un barème de 520 francs par maison.

Ces aides, pour être réelles, n'en sont pas moins en constante régression car elles sont loin d'avoir suivi la progression des besoins et, d'une manière générale, la hausse des prix.

Le financement de la création de postes d'animateur se répartit entre l'Etat, les collectivités locales et les associations.

Le secrétariat d'Etat prend en charge 249 conseillers techniques et pédagogiques, 200 assistants départementaux de la jeunesse et d'éducation populaire et 20 animateurs de circonscription.

En ce qui concerne les animateurs qui sont rémunérés par les collectivités publiques, les indications suivantes correspondent aux objectifs du VII<sup>e</sup> Plan : 300 animateurs rémunérés par les départements, 1 950 animateurs rémunérés par les communes, 765 animateurs rémunérés par les organismes para-administratifs, soit un total de 3 015 animateurs.

Il y a lieu d'ajouter les 4 000 animateurs contractuels prévus au Plan et recrutés dans le cadre de conventions collectives qui devront permettre de répondre aux besoins exprimés et d'assurer le recrutement des animateurs en formation.

En outre, un certain nombre d'animateurs seront directement rémunérés par les associations, dont 968 par le fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire — le Fonjep.

Le budget de ce dernier, qui joue un rôle important, s'élevait, en 1976, à 66,4 millions de francs, et le secrétariat d'Etat y a participé à concurrence de 11,6 millions.

Parmi les organismes qui s'occupent de la jeunesse, il faut citer tout particulièrement le centre d'information de la jeunesse, le C. I. D. J., qui occupe une place qui va en grandissant. Le bilan satisfaisant de son action fait souhaiter que son rôle se développe encore davantage.

En 1975, le centre de Paris a accueilli 700 600 jeunes, reçu 93 830 appels téléphoniques et 32 300 lettres.

Il semble qu'il faille faire un effort tout particulier en faveur de ce centre d'information de la jeunesse qui constitue un moyen d'information extrêmement intéressant mis à la disposition des jeunes.

Dans le domaine de l'action internationale, la dotation allouée aux activités de jeunesse en matière de coopération est simplement reconduite — 3,3 millions de francs — c'est-à-dire qu'elle est en baisse en raison de l'érosion monétaire.

L'office franco-allemand et l'office franco-qubécois auront à supporter les conséquences de cette contraction de crédits.

Les œuvres de vacances sont intéressées par deux chapitres du budget, l'un relatif à l'entretien des installations, qui stagne

à hauteur de 3,5 millions de francs, l'autre, qui concerne les centres, colonies de vacances, communautés d'enfants et les centres de loisirs sans hébergement, est en hausse de trois millions de francs — soit 1,3 million pour la formation du personnel d'encadrement et 1,7 million pour l'aide aux associations de centres de vacances — et atteint 43,7 millions de francs.

Il reste que les collectivités locales — départements et communes — assurent directement ou indirectement le financement de colonies de vacances et de séjours de loisirs, comme les classes de neige et les classes de mer. Il serait très souhaitable qu'une nouvelle politique se dessine pour apporter un concours concret et efficace aux collectivités locales.

Votre commission des finances avait déjà déploré, l'an passé, l'insuffisance des crédits affectés aux activités socio-éducatives. Elle marque, une fois de plus, son désappointement et espère, monsieur le ministre, ne pas être obligée de formuler, l'année prochaine — puisque vous allez vous-même préparer le prochain budget — les observations qu'elle vous présente aujourd'hui.

Le présent budget comporte l'application d'une nouvelle grille pour les inspecteurs généraux de la jeunesse et des sports. Par ailleurs, les services du secrétariat d'Etat ont été regroupés dans les bureaux de la maison de la radio.

En conclusion de l'analyse des dépenses ordinaires, rappelons que la participation du secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports aux programmes d'action prioritaires n° 14 et 16 — « La nouvelle politique de la famille » et « Développer la prévention et l'action sociale volontaire » — s'élèvera respectivement à 58,37 et 22,5 millions de francs.

J'en arrive aux équipements sportifs et socio-éducatifs. Avec 450 millions de francs d'autorisations de programme, contre 519 millions de francs en 1976, le budget d'équipement régresse de 13,3 p. 100. Dans le même temps, les crédits de paiement sont réduits de 4,1 p. 100, passant de 486,1 à 466 millions de francs. Toutefois, le même sort n'est pas réservé aux investissements exécutés par l'Etat et à ceux exécutés par les collectivités : les premiers progressent de 12,2 p. 100 en autorisations de programme et de 29,1 p. 100 en crédits de paiement, tandis que les subventions d'équipement allouées aux collectivités diminuent de 17,5 p. 100 en autorisations de programme et de 9,1 p. 100 en crédits de paiement.

Certes, ne sont pas compris dans ces dotations, les rattachements effectués au budget du secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports au titre du prélèvement opéré sur les sommes engagées au pari mutuel. Mais nous n'avons pas encore d'indications précises sur ce que seront ces sommes, sinon que, pour l'année 1976, elles devraient se situer aux alentours de 40 millions de francs.

Les communes auront à faire face à des charges sans cesse croissantes comme nous le verrons tout à l'heure en examinant un certain nombre de programmes inscrits dans la loi d'équipement sportif et socio-éducatif.

En matière sportive, l'équipement se poursuit. Si nous n'avons pas encore connaissance des équipements sportifs réalisés par les collectivités locales, une indication précise peut être fournie pour les équipements industrialisés passés à l'échelon ministériel : il s'agit de 72 piscines et 221 clubs de jeunes.

Vous trouverez dans mon rapport écrit la liste des prévisions de financement pour l'année 1976 ; il serait un peu fastidieux de les rappeler à cette tribune.

Ce que nous devons dire, c'est que le secrétariat d'Etat ne reconduira vraisemblablement pas, au titre du VII<sup>e</sup> Plan, les marchés nationaux qui ont été passés pour la construction de piscines industrialisées et, dans le domaine socio-éducatif, pour la fabrication en série de clubs de jeunes. Il mènera simplement à leur terme les marchés actuels qui arriveront à expiration pour un dernier contingent de clubs, en 1977, et un dernier et faible contingent de piscines en 1978.

Il appartiendra donc aux autorités régionales responsables de choisir et d'organiser les procédures les mieux adaptées aux programmes qu'elles auront à réaliser, étant entendu que les agréments nationaux ne subsisteront que pour les piscines couvertes ou transformables, pour des raisons à la fois de complexité technique et de faiblesse numérique des réalisations.

En ce qui concerne les infrastructures de loisirs, il est prévu un certain nombre de programmes de base de plein air. L'une a été créée dans la région parisienne dans le cadre du programme n° 21 du VII<sup>e</sup> Plan, « Mieux vivre dans la ville ».

L'effort d'investissement prévu en région parisienne, en 1976, s'élève à 54 millions de francs, dont 23,25 millions de francs à

la charge de l'Etat et 30,75 millions de francs à la charge du district ; il semble qu'il n'y ait pas eu de développement important de ces bases de plein air ailleurs.

En ce qui concerne les bases littorales, des études préalables portent sur un certain nombre de sites de la mer du Nord et de l'Océan Atlantique.

Les terrains d'aventure représentent des opérations subventionnées sur des crédits déconcentrés. Les sentiers de grandes randonnées sont également des opérations déconcentrées.

Reste l'opération « mille piscines ». Ce problème, malgré les modifications qui ont été apportées dans l'établissement des subventions en fonction de la valeur du centime, a entraîné pour un certain nombre de villes des charges financières extrêmement lourdes, alors qu'un besoin de piscines se faisait sentir un peu partout. Au 1<sup>er</sup> août 1976, 495 piscines ont été notifiées aux collectivités, 323 ouvrages étaient terminés et 95 en cours de réalisation. Nous aimerions savoir, monsieur le secrétaire d'Etat, si vous entendez poursuivre cette opération des « mille piscines » ou si une modification du marché vous permettrait de dégager des crédits qui pourraient être affectés à des opérations plus urgentes et plus importantes.

Les clubs de jeunes, en revanche, ont recueilli un très grand succès et il semble intéressant que, dans le cadre des nouvelles mesures de programmation par les régions, l'Etat puisse servir d'intermédiaire entre les régions et les constructeurs, de façon à obtenir des prix plus abordables.

En terminant, je voudrais parler de l'exécution de la troisième loi de programme. Je rappellerai l'objectif de cette loi et l'hypothèse haute du VI<sup>e</sup> Plan : pour la France entière étaient prévus 2 610 millions de francs en 1970 et le taux d'exécution est de 73,60 p. 100. Dans l'hypothèse basse, au contraire, le taux d'exécution est de 81,71 p. 100. Dans mon rapport écrit, un tableau donne le bilan des principaux types d'équipement financés au cours du VI<sup>e</sup> Plan.

Nous pensons que le secrétariat d'Etat, grâce à un fichier des équipements qui pourrait être mis à jour dans des délais que nous pensons assez rapides, disposerait d'un ensemble d'informations qui devraient permettre d'éclairer la prise de décision en matière de programmation.

Le budget 1977 du secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports, qui participe à la réalisation du programme d'action prioritaire n° 21 du VII<sup>e</sup> Plan, « Mieux vivre dans la ville », comporte à ce titre une dotation globale de 77,9 millions de francs.

En conclusion, ce budget ne répond pas à notre attente, même si nous admettons que la période est difficile. Ce n'est pas encore en 1977 que l'éducation physique et sportive disposera des moyens jugés par tous nécessaires pour que cette discipline occupe enfin la place qui devrait lui revenir dans l'ensemble éducatif.

Les équipements sportifs et socio-éducatifs, dont les communes ont à supporter une charge sans cesse croissante, pâtiront, eux aussi, de l'insuffisance des crédits et, sans doute, à cet égard, devrait-on s'orienter davantage, pour atteindre une meilleure efficacité, vers des formules d'équipements intercommunaux.

En effet, nous assistons souvent à des saupoudrages de crédits dans des communes qui réalisent des équipements qu'elles n'ont pas les moyens d'entretenir et dont le nombre de jeunes est soumis à des variations. En définitive, ces installations ne sont pas utilisées et se dégradent.

Plutôt que chaque petite commune s'épuise dans des réalisations trop onéreuses, aussi bien sur le plan du coût de l'investissement que du coût de fonctionnement, c'est à un niveau plus élevé que devraient être conçues ces installations. Pourquoi alors ne pas envisager d'utiliser, pour y faire accéder les jeunes de toute une région, les transports scolaires déjà existants qui seraient étendus, par voie de conventions ou toute autre procédure appropriée, aux activités sportives ou de loisirs ?

Enfin, en ce qui concerne les activités socio-éducatives, dont nous déplorons qu'elles soient en quelque sorte les éternelles sacrifiées, nous souhaiterions que l'année qui vient fût au moins mise à profit pour jeter les bases d'une véritable politique en cette matière. Il ne suffit pas de constater que les rapports humains sont de plus en plus empreints soit de cette indifférence aux autres que la télévision a apportée dans ses bagages, soit d'une violence engendrée par divers facteurs socio-psychologiques, notamment chez les jeunes. La fonction associative, par les remèdes qu'elle peut apporter à une série de problèmes,

doit être reconnue comme une mission d'intérêt général, à condition qu'elle vise à reconstituer la trame humaine qui permettra aux hommes de se reconnaître, à l'esprit créatif de renaître et à une nouvelle tradition de se forger.

En une époque où la vie professionnelle est marquée par une mécanisation et une spécialisation intenses, où la cellule familiale n'assure plus la même protection que par le passé, qu'il s'agisse des jeunes ou des personnes âgées, où les temps de loisirs devraient augmenter, il est indispensable que des liens nouveaux se tissent, par exemple autour d'activités artistiques, qui sont la source de tant de richesses, autour d'associations culturelles qui ne chercheront pas à faire de l'élitisme mais à rendre à chacun sa vraie dignité en lui offrant les moyens d'acquérir une réelle responsabilité.

Telles sont quelques-unes des idées qui nous paraissent devoir présider à l'élaboration de cette politique que nous attendons et dont nous voulons espérer qu'elle sera amorcée dès le prochain budget.

En effet, il s'agit de l'avenir de notre jeunesse, de l'avenir de notre société. Le rôle que vous avez à jouer, monsieur le secrétaire d'Etat, devrait être celui d'un ministre, car il est essentiel pour l'avenir du pays.

Votre commission des finances vous proposera, mes chers collègues, d'adopter ce budget dans la mesure où le Gouvernement, par la voie d'un amendement, aura apporté le complément de crédits jugé encore absolument indispensable, notamment en ce qui concerne les trois points que j'ai eu l'occasion de signaler au cours de mon exposé. (*Applaudissements.*)

**M. le président.** La parole est à M. Ruet, rapporteur pour avis.

**M. Roland Ruet, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles.** Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, les crédits que nous examinons maintenant sont prévus pour développer la pratique du sport et les activités de la jeunesse durant une année.

Ce rappel liminaire ne me semble pas inutile, car certains négligent volontiers toute appréciation annuelle et globale des efforts consentis pour ne songer qu'à une exigence quadriennale, mais fragmentaire : celle des Jeux olympiques. En dénonçant ces sortes d'olympiades budgétaires, nous marquerons nettement notre souci de ne pas admettre que l'action du secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports soit définie, organisée, jugée d'après nos succès ou nos échecs aux Jeux olympiques.

Certes, il est bon que pendant la plus importante des compétitions internationales, la France obtienne sa part de victoires.

Il est bon, pour le renom de notre pays que la moisson d'or et d'argent soit abondante. Cependant, gardons-nous d'entretenir l'obsession des palmarès. Ce n'est point essentiellement pour les nourrir que le secrétariat d'Etat existe.

Une responsabilité beaucoup plus large lui a été confiée, puisque sa mission s'étend à l'ensemble de la jeunesse française.

Le budget qui nous est proposé pourra-t-il satisfaire les principaux besoins de cette jeunesse ?

Deux milliards 368 millions de francs seront disponibles. Si nous y ajoutons le prélèvement de quelque quarante millions de francs sur les enjeux du pari mutuel et les dix millions de francs que produira vraisemblablement la taxe perçue à l'entrée des manifestations sportives, nous constatons que, comparées à celles de 1976, les ressources du secrétariat d'Etat croissent de 11 p. 100. Cette progression est nettement inférieure à la précédente, qui avait dépassé 17 p. 100.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1 902 millions de francs et bénéficient de la plus importante augmentation : 14,65 p. 100 par rapport à l'année dernière. Les crédits de paiement, qui n'atteignent que 466 millions de francs, diminuent de 4,1 p. 100. Les autorisations de programme tombent de 519 à 450 millions de francs, soit une baisse de 13,3 p. 100.

Qui veut comprendre cette régression doit se souvenir que de nombreux équipements, surtout les plus coûteux, ne sont pas assez utilisés et que la troisième loi de programme a satisfait les principaux besoins : c'est si vrai que, toutes proportions gardées, la France est maintenant le pays d'Europe où l'on compte le plus de piscines.

Ce résultat ne peut cependant pas nous faire oublier pour le regretter que les crédits de la jeunesse et des sports soient globalement moins importants que naguère puisqu'ils n'obtiennent plus de 0,71 p. 100 du budget national, contre 0,73 p. 100 précédemment.

Depuis qu'une loi récente a consacré la place du sport dans l'éducation, il ne devrait plus y avoir, ni dans l'esprit des maîtres, ni dans celui des élèves, la moindre ambiguïté sur la valeur culturelle de cette discipline.

Le soutien réservé à chaque enseignement, élémentaire, secondaire ou supérieur, n'est évidemment pas comparable.

L'unicité de l'enseignement élémentaire laissant à l'instituteur l'entière responsabilité de l'éducation physique et sportive, le secrétariat d'Etat ne peut que contribuer à la formation initiale, puis continue de ces enseignants, tout en leur offrant éventuellement une aide pédagogique.

La formation initiale s'acquiert dans les écoles normales d'instituteurs, où le nombre de professeurs reste insuffisant.

La formation continue a été mieux assurée durant 1 160 stages et 6 200 journées d'information, ce qui atteste une progression. Il faudrait pouvoir offrir à chaque instituteur un stage tous les six ans et trois journées d'information tous les deux ans.

Les 203 conseillers pédagogiques départementaux qui accordent leur concours aux instituteurs sont secondés par 835 conseillers de circonscription. Nous sommes encore très loin de l'objectif choisi : un conseiller pour cent maîtres.

Si, dans les écoles élémentaires, l'enseignement de l'éducation physique est dispensé durant deux heures par semaine à la moitié des élèves, 15 p. 100 seulement d'entre eux bénéficient des six heures de culture physique que le règlement prévoit.

Dans le second degré, il y a 18 837 professeurs d'éducation physique pour 4 127 000 élèves, soit un enseignant pour 219 élèves.

Cette proportion critiquable ne s'améliorera guère : 652 emplois de professeurs seront, en effet, créés à partir du 15 septembre 1977, contre 900 l'année précédente. Certes, le secrétariat d'Etat proposera des heures supplémentaires aux professeurs d'éducation physique. Mais, l'efficacité de ce palliatif reste incertaine, car, jusqu'à présent, les heures supplémentaires n'ont été que rarement acceptées par les enseignants.

Pour atteindre rapidement trois heures d'éducation physique dans le premier cycle, et deux heures dans le second, il faudrait tout à la fois augmenter le nombre des professeurs et obtenir qu'ils assurent leur enseignement durant plus de dix-sept heures par semaine. Pourquoi, monsieur le secrétaire d'Etat, n'imposeriez-vous pas les heures supplémentaires dont les élèves ont besoin, puisqu'un texte concernant les nécessités du service vous accorde cette possibilité ?

Cinq cent cinquante-cinq centres d'animation sportive existent actuellement. Il avait été décidé d'en créer un par district scolaire, c'est-à-dire deux mille en tout.

Non seulement nous restons très loin de ce quadrillage, mais encore, depuis 1974, le nombre de centres créés chaque année diminue régulièrement. Cette constatation incite la commission des affaires culturelles à vous demander, monsieur le secrétaire d'Etat, si vous entendez poursuivre l'expérience qui a été engagée pour que les élèves des collèges et lycées puissent pratiquer le sport de leur choix en dehors de l'établissement qu'ils fréquentent.

Les sections « sport-études » permettent à une jeune élite de préparer en même temps des examens scolaires et des compétitions sportives de haut niveau.

A ce jour, 126 sections regroupent plus de deux mille jeunes gens qui enregistrent de bons résultats scolaires et sportifs. Cela prouve qu'il n'y a pas antinomie entre la formation physique et la formation intellectuelle, mais bien au contraire complémentarité et soutien réciproque.

Or, certaines de vos déclarations, monsieur le secrétaire d'Etat, laissent supposer que vous envisagez de supprimer ces sections « sport-études ». N'estimez-vous pas qu'il serait préférable de les développer avec un meilleur contrôle médical ?

La loi du 29 octobre 1975 stipule que les conseils d'université peuvent imposer la pratique du sport aux étudiants. Sans cette décision contraignante, le sport reste une matière à option. Votre commission des affaires culturelles regrette toujours que la pratique du sport n'ait pas été formellement prévue dans les universités. Une telle obligation n'aurait sans doute pas été mal accueillie par les étudiants puisqu'elle a été admise sans difficulté dans deux universités.

D'importants crédits devraient être dégagés pour le sport universitaire. Aujourd'hui, on ne compte qu'un professeur pour deux mille étudiants. Que dire d'un aussi piètre encadrement ?

L'enseignement de la culture physique et des sports exige que la formation des professeurs soit organisée avec le plus grand

soin. Il m'est agréable de souligner que les mesures prises pour améliorer cette formation du personnel enseignant sont efficaces et adéquates.

Les 4 126 étudiants des quatorze unités d'enseignement et de recherche ont été formés par 295 professeurs, cependant que les dix-huit centres régionaux d'éducation physique et sportive offraient la compétence de leurs 222 professeurs à 1 693 étudiants. Le nombre d'enseignants, par rapport à celui des étudiants, révèle une proportion tout particulièrement satisfaisante.

Le concours du C. A. P. E. P. S. — certificat d'aptitude au professorat d'éducation physique et sportive — a rassemblé 2 300 candidats ; 497 d'entre eux ont été reçus, contre 575 l'année précédente. Le pourcentage des succès varie peu : il oscille entre 21 et 23 p. 100.

Néanmoins, un problème subsiste, celui des débouchés offerts aux candidats qui ont échoué à ce concours. Seuls 456 d'entre eux, qui pouvaient se prévaloir d'un résultat au moins égal à la moyenne, ont reçu le brevet d'éducation physique et sportive.

La formation permanente des enseignants est assurée par l'école normale supérieure d'éducation physique et sportive dont le rôle et l'activité viennent d'être élargis d'une manière bien venue.

La réalité du sport est multiple : le sport à l'école, le sport de masse, le sport de haut niveau justifient par eux-mêmes des moyens distincts qui ne sauraient être opposés.

Favoriser le sport pour tous est une intention d'autant plus louable qu'elle se manifestera par le truchement du comité olympique et des fédérations sportives. Riches de tout ce que leur vaut le dévouement des animateurs bénévoles, ces organismes sont particulièrement qualifiés pour atteindre la masse et lui offrir, puis lui assurer, la pratique d'un sport.

Aussi, applaudissons-nous, monsieur le secrétaire d'Etat, lorsque vous décidez d'accorder un plus net soutien, plus d'autonomie et plus de responsabilités à ce comité olympique et à ces fédérations sportives, qui acceptent volontiers d'intensifier leur rôle si utile et qui pourront l'accroître dans la mesure où ils auront à leur disposition un plus grand nombre de moniteurs et d'entraîneurs.

Trois ministères au moins, qui n'auraient aucune dépense supplémentaire à engager, pourraient fort bien conclure des accords afin que les fédérations sportives obtiennent une partie de l'encadrement qui leur est nécessaire.

Pourquoi, par exemple, ne pas tolérer que des jeunes gens qui se sont dévoués avec succès pour animer un club sportif puissent accomplir leur service national près de ce club et obtenir la possibilité d'y poursuivre leur bienfaisante activité ?

Le sport ne doit pas permettre à l'homme d'avoir plus, mais d'être plus. Aussi convient-il impérativement de réserver les crédits de l'Etat aux seuls sports que pratiquent les amateurs.

Ayant dégagé du budget ce qui revient au sport, faut-il commenter longuement le lot de la jeunesse ? Une fois de plus, cette part n'est, hélas, qu'une portion congrue.

Les crédits réservés à l'animation socio-éducative ne progressent que de 7,3 p. 100. Cet accroissement restera sans effet puisqu'il sera « mangé » par l'inflation.

L'information, dont les crédits augmentent de 18,2 p. 100, bénéficie d'une évidente priorité. Douze centres d'information et de documentation sont aujourd'hui ouverts ; cinq autres le seront prochainement. L'objectif est d'en avoir un dans chaque académie.

Les sociétés de télévision réserveront aux jeunes des émissions évoquant les problèmes de l'emploi et du logement.

Les centres de vacances seront plus nombreux et mieux organisés. Mais leurs difficultés ne disparaîtront pas pour autant : les unes, psychologiques, surgissent lorsque certains jeunes supportent mal la vie, jugée trop contraignante, de ces centres ; les autres, financières, apparaissent quand les familles doivent contribuer aux dépenses des séjours. L'année dernière, 1 400 000 adolescents ont été accueillis dans ces centres de vacances qui absorberont 43 millions de francs.

Quant aux centres aérés, ils ont rassemblé 800 000 enfants.

Les associations de jeunesse continueront à manquer d'animateurs.

Coordinateur utile, le Fonjep devrait payer la moitié des rétributions que les conseils municipaux versent aux personnes qui dirigent ou animent les associations, les clubs de jeunes et les

maisons de la culture. Or, sa participation pécuniaire est tombée de 50 à 20 p. 100 des salaires versés, ce qui alourdit la charge des communes. Un retour aux engagements originels s'impose.

Désarmée devant la complexité croissante de la texture sociale et l'inconsistance d'une vie familiale trop souvent perturbée, la jeunesse trouvera plus facilement son équilibre et acceptera plus aisément ses responsabilités si les associations prévues pour l'accueillir sont plus nombreuses, mieux adaptées à ses goûts et plus largement pourvues en animateurs qualifiés.

Pendant la dernière décennie, un million cinq cent mille jeunes ont pu séjourner dans d'autres pays que le leur. L'office franco-allemand et surtout l'office franco-québécois peuvent se targuer d'avoir toujours organisé et développé ces échanges avec un indéniable succès.

Il serait souhaitable que des jeunes de plus en plus nombreux aillent dans des pays étrangers pour y découvrir des civilisations, des idéologies, des régimes politiques différents. Ces échanges bénéfiques seraient facilement multipliés si un office européen était créé afin que les jeunes du vieux continent puissent fraterniser et comprendre qu'ils relèvent de la même culture.

Ne pas résoudre pleinement les problèmes de la jeunesse revient à méconnaître ceux de la société. Pour inspirer confiance aux jeunes qui cherchent avec maladresse parfois, mais toujours avec enthousiasme, la possibilité de s'exprimer et de participer, il faudrait moins de bureaucrates et plus de missionnaires.

Le jour où vous avez présenté votre budget aux membres de la commission des affaires culturelles, monsieur le secrétaire d'Etat, vous avez inclus les quatre promesses suivantes dans vos commentaires.

Dorénavant, les installations sportives des écoles seront subventionnées, donc construites, en même temps que le bâtiment principal.

De plus, une aide pécuniaire sera désormais accordée aux communes, surtout rurales, qui n'ont pas assez de ressources pour s'offrir un stade et qui se contentent d'aménager un terrain sur lequel leurs sportifs, jeunes ou adultes, pourront jouer au football, au rugby, au basket-ball, au tennis, au volley-ball.

En outre, des subventions seront allouées aux communes qui veulent édifier non point un gymnase coûteux, mais une salle polyvalente conçue pour accueillir les activités des sportifs, des artistes amateurs, des scolaires et des animateurs de sociétés.

Enfin, le secrétariat d'Etat n'imposera plus ses types de piscines aux communes qui sollicitent une subvention. Les élus municipaux pourront donc choisir les caractéristiques de leur piscine en tenant compte non plus des oukases parisiens, mais des besoins locaux et du climat régional.

Ces quatre promesses, nous les avons enregistrées avec une grande satisfaction car, tout en favorisant le développement du sport pour tous, elles laisseront à chaque conseil municipal la possibilité d'avoir l'équipement sportif qui lui convient le mieux.

Du coup, nous avons un peu oublié que ce budget n'est guère enthousiasmant puisqu'il ne satisfait ni les exigences de l'éducation physique et sportive dans les écoles, collèges et lycées, ni les besoins pressants des associations socio-éducatives, où les jeunes aiment à se retrouver.

Pour que les besoins de l'enseignement, des fédérations sportives et des associations socio-éducatives soient mieux satisfaits, la commission des affaires culturelles souhaite qu'un crédit supplémentaire d'au moins six millions de francs soit ajouté au budget.

J'espère, monsieur le secrétaire d'Etat, qu'il vous sera possible d'accepter cette demande raisonnable et que les sommes dont vous pourrez disposer seront ainsi grossies d'un complément justifié.

Les manques qui viennent d'être relevés engendrent naturellement des critiques. Elles ne sauraient nous empêcher de rappeler que le souci essentiel, voire impérieux, de chacun, reste la lutte contre l'inflation et que, pour mener à bien cette lutte, il faut commencer par freiner la croissance des dépenses publiques.

Autant dire que nous devons approuver ceux qui ont lucidement fixé la borne du possible devant le souhaitable.

Mes chers collègues, voilà pourquoi, tout bien pesé, et pour autant que notre demande de crédit supplémentaire soit acceptée, la commission des affaires culturelles vous propose d'adopter le budget que présente le secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports. (*Applaudissements sur les travées de l'U. C. D. P., de l'U. D. R. et à droite.*)

**M. René Monory**, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur général.

**M. René Monory**, rapporteur général. Bien entendu, je souscris entièrement aux propos que viennent de tenir nos deux rapporteurs, et je remercie notre ami M. Pams qui a parfaitement interprété les pensées de la commission des finances.

Vous connaissez d'ailleurs ses préoccupations, puisque nous avons eu l'occasion de vous en faire part, monsieur le secrétaire d'Etat — en ce qui concerne l'utilisation des crédits dont pourrait disposer le Sénat compte tenu de l'excédent habituel qui peut être, en deuxième délibération, réparti sur différents chapitres.

Je sais qu'il s'est établi un doute dans l'esprit d'un certain nombre de ministres — et sans doute dans le vôtre, monsieur le secrétaire d'Etat — en ce qui concerne l'utilisation des crédits dont pourrait disposer le Sénat compte tenu de l'excédent habituel qui peut être, en deuxième délibération, réparti sur différents chapitres.

Je voudrais vous rassurer en vous apportant une précision. L'amendement qui a été voté à l'article 4 et qui supprime, en quelque sorte, l'excédent budgétaire, sera repris sous une autre formulation — elle correspondra d'ailleurs à celle de la commission des finances — et rétablira, en deuxième délibération, l'excédent prévu dans le budget tel qu'il a été transmis au Sénat.

Notre commission souhaite également que vous apportiez, en accord avec le ministre des finances que nous avons aussi rencontré, au cours de cette seconde délibération, un complément de crédits.

Les associations qui représentent un tissu vivant, un relais entre l'Etat et les utilisateurs, et dont l'efficacité est indéniable, ont besoin d'être davantage soutenues. Les crédits qui leur sont affectés, en régression, ont déjà été améliorés à l'Assemblée nationale.

Le Sénat, en particulier sa commission des finances, souhaite apporter sa contribution à cette amélioration.

Nous aimerions également que des efforts soient accomplis dans l'avenir pour que — les rapporteurs l'ont souligné à plusieurs reprises et la commission des finances s'en est fait l'écho — l'utilisation des structures soit étendue au maximum, et particulièrement au milieu rural. Effectivement, les communes rencontrent de grandes difficultés dans ce domaine pour des raisons financières.

Monsieur le secrétaire d'Etat, j'espère que vous apporterez à nos préoccupations une réponse positive.

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

**M. Jean-Pierre Soisson**, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la qualité de la vie (Jeunesse et sports). Monsieur le président, mesdames et messieurs les sénateurs, conduire avec vous une action de promotion du sport, développer les loisirs des jeunes, telles sont mes préoccupations essentielles dans les nouvelles fonctions que m'a confiées M. le Président de la République.

Depuis trois mois, mon attitude a été une attitude de disponibilité et d'ouverture : j'ai été à l'écoute de tous ceux qui souhaitent jouer un rôle, accomplir un effort pour m'aider dans la tâche que j'entreprends.

J'ai pris contact avec les dirigeants du mouvement sportif, les responsables des associations de jeunesse, les représentants syndicaux.

De tels contacts, je les ai tenus aussi bien à Paris que dans plusieurs départements. J'ai multiplié mes déplacements en province, afin de m'entretenir, sur le terrain, d'abord avec les élus, des problèmes concrets que posent la jeunesse et les sports.

J'ai écouté, j'ai réfléchi et, aujourd'hui, je suis en mesure de proposer au Parlement une politique. Celle-ci, dans le domaine du sport comme dans celui des activités de la jeunesse, se fonde sur quelques principes simples.

Le premier, essentiel, est qu'il ne saurait y avoir en France de sport d'Etat, de jeunesse d'Etat. L'Etat n'a pas à tout régenter, à tout organiser, dans une société libérale.

Le second principe, complémentaire du premier, est que le sport doit être l'affaire de tous les Français ; je partage pleinement, à ce sujet, les préoccupations qui ont été exprimées à la fois par M. Pams et par M. Ruet. Mais, dans mon esprit, il n'y a pas d'opposition entre le sport à l'école et le sport civil, entre le sport d'élite et le sport de masse.

Le troisième principe est qu'une telle action doit être conduite en liaison étroite, pour le sport, avec les fédérations sportives et, pour les activités de jeunesse, avec les associations de jeunesse. Là encore, je m'appuierai sur ce phénomène essentiel que représente, dans nos sociétés modernes, le phénomène associatif.

Ces principes me conduisent à poursuivre la politique qui a été engagée par mon prédécesseur, notamment dans deux domaines.

Tout d'abord, j'appliquerai la loi votée par le Parlement, en octobre 1975, sur le sport et je confirme au Sénat que tous les textes d'application seront soumis à la signature des divers ministres intéressés avant la fin de cette année.

Ensuite, je développerai l'enseignement de l'éducation physique, car de la formation reçue à l'école dépendent, dans une large mesure, la condition physique de nos enfants, leur équilibre, leur dynamisme. A cet effet, 652 postes d'enseignant seront créés dans le cadre du budget de 1977. Ils seront affectés en priorité dans les collèges, où l'objectif de trois heures de pratique sportive par semaine n'est pas encore atteint.

Je sais que ces postes peuvent paraître peu nombreux, mais j'entends tout mettre en œuvre pour que les élèves puissent bénéficier d'une formation sportive plus diversifiée et plus ouverte sur l'extérieur. Pour ce faire, je reverrai les conditions dans lesquelles sont organisées les compétitions de l'A.S.S.U. Je développerai d'ailleurs l'action de l'A.S.S.U. par l'organisation de compétitions de masse comme je développerai le sport optionnel avec la participation des enseignants.

Je voudrais sur deux points rassurer M. Ruet. Il n'est pas question de supprimer les centres d'animation sportive ; il s'agit simplement d'aménager leur fonctionnement. Pour les sections sport-études, le même principe sera appliqué. J'ai entrepris de dresser un bilan des sections qui ont été créées et donné des instructions pour que, dès cette année, le contrôle médical soit renforcé.

Il faut poursuivre, mais aussi affirmer trois nouvelles orientations.

Dans le domaine du sport civil, de nouveaux rapports seront définis avec le mouvement sportif.

J'ai l'accord des dirigeants du comité national olympique et sportif français, des présidents des fédérations sportives pour engager une politique contractuelle. Les premiers contrats de promotion du sport seront signés au cours des prochains mois avec la fédération française d'athlétisme et la fédération française de football.

L'objectif de tels contrats est de mieux préciser les responsabilités à la fois de l'Etat et du mouvement sportif. Mais mon libéralisme ne sera ni un abandon, ni une démission : j'assumerai toutes mes responsabilités et je conduirai, à la suite de mon prédécesseur, M. Pierre Mazeaud, une action fondamentale de promotion du sport.

Le budget de 1977 m'obligera à la rigueur. Je le sais. Je serai un administrateur rigoureux, qui s'efforcera d'aller à l'essentiel.

Je mettrai à la disposition des fédérations, l'année prochaine, de nouveaux conseillers techniques départementaux et je donnerai au mouvement sportif les moyens d'assurer sa mission de promotion du sport de compétition, de préparation des athlètes. Mais, surtout, là encore pour répondre aux préoccupations de vos commissions, je développerai l'aide aux clubs, qui est essentielle. J'ai conscience du rôle que jouent, pour la promotion du sport, les dirigeants bénévoles. Comme maire d'Auxerre, je les rencontre souvent sur les stades, dans les gymnases : sans leur dévouement, le sport ne serait rien. Je tiens publiquement à leur rendre hommage devant le Sénat et à dire que nous devons les aider. (*Applaudissements sur quelques travées.*)

Enfin, il convient de développer le sport de masse car du vivier sortira naturellement l'élite. Le sport doit concerner tous les jeunes Français, des campagnes comme des villes et je mettrai l'accent sur la promotion du sport dans les zones rurales.

Je me souviens d'avoir présidé, à l'Assemblée nationale, le groupe d'étude parlementaire pour l'aménagement rural. Je ne renierai pas, au contraire, ce que j'ai affirmé comme parlementaire. Il faut permettre aux jeunes ruraux, souvent délaissés, de pratiquer le sport, de taper dans un ballon, même si le terrain n'a pas les dimensions réglementaires. Sur ce point, je sais que je rejoins les préoccupations fondamentales d'un grand nombre de sénateurs.

C'est dire qu'il faut modifier la politique des équipements sportifs.

Au cours du VI<sup>e</sup> Plan, nous avons accompli un effort considérable et vos rapporteurs l'ont souligné avec raison. Mais cet effort a porté davantage sur l'équipement des grandes villes. Il doit être poursuivi et concerner désormais l'équipement des zones rurales. Tel est l'objectif prioritaire que je poursuivrai en 1977.

J'ajoute que les conditions d'attribution de l'aide de l'Etat seront simplifiées et qu'une liberté plus grande dans la définition et l'utilisation des installations sera laissée aux élus.

Surtout, une priorité sera affirmée en faveur d'équipements légers, polyvalents, ouverts à tous. Dans les chefs-lieux de canton, notamment ruraux, il faut pouvoir construire une salle qui soit à la fois un gymnase, un lieu de rencontre, une salle des fêtes ; telle est mon intention. Souvent il conviendra de compléter la subvention du secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports, dans toute la mesure possible, par une subvention du ministère de l'agriculture ou du ministère de l'intérieur. Des études en ce sens sont actuellement conduites et des expériences seront engagées dans plusieurs départements dès le début de l'année prochaine.

Une telle politique a longtemps été souhaitée par le Sénat. C'est avec lui que j'entends la définir et la mettre en œuvre. Nous en avons longuement débattu avec votre commission des affaires culturelles et je suis prêt à la conduire en liaison étroite, tout au long de l'année prochaine, avec votre commission.

De même, c'est avec le Sénat, en réponse à la préoccupation affirmée par vos rapporteurs, que je voudrais conduire une action chaleureuse en faveur de la jeunesse.

Il nous appartient mesdames, messieurs les sénateurs, de jeter un pont entre la société française et sa jeunesse.

Or, les problèmes auxquels nous devons faire face en priorité sont des problèmes d'animation. Je vous livre un seul chiffre : un adolescent de quinze ans dispose actuellement de 209 jours de congé. Pour éviter la délinquance, notamment dans les grands ensembles des villes nouvelles, il nous faut mieux organiser les loisirs des jeunes ; ce sera l'une de mes priorités.

Les crédits par lesquels l'Assemblée nationale a bien voulu majorer mon budget permettront un accroissement du taux de prise en charge des postes Fonjep, une augmentation du nombre de ces derniers. Je ferai en sorte que, dans les affectations qui seront décidées, les besoins exprimés par les élus locaux soient mieux pris en compte.

De plus, l'information des jeunes sera développée — M. Ruet avec raison a insisté sur ce point fondamental — et les crédits affectés aux centres d'information-jeunesse augmenteront en 1977 de près de 20 p. 100.

Progressivement, toutes les régions de France seront dotées d'un tel centre. Celui de Paris, qui va être étendu, est déjà un grand succès : plus de 2 000 jeunes y sont accueillis chaque jour.

En outre, j'entends donner une importance particulière aux actions de rénovation des centres de vacances. L'aide aux associations sera développée, notamment à celles qui assurent la formation des animateurs. Leur action est essentielle — vous l'avez souligné — et doit donc être encouragée.

Enfin, pour répondre, là encore, à une préoccupation de M. Ruet, mon ambition est, avec Mme Françoise Giroud, de faire renaître cette culture populaire, ces traditions artisanales, qui constituent le fond de notre vie commune. La ville peut et doit être ce qu'elle fut autrefois : un lieu privilégié de rencontre et de fête. Le secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports s'associera aux actions conduites en ce sens par le secrétariat d'Etat à la culture.

Telles sont les orientations du budget de 1977. J'ai déjà eu l'occasion d'indiquer qu'il n'était pas celui dont pouvait rêver un nouveau secrétaire d'Etat, mais il est celui que la nation, dans une période difficile, tout entière marquée par le redressement de nos équilibres, peut consacrer à la jeunesse et au sport.

Il oblige à la rigueur ; je le sais. Il oblige aussi à la concertation. Avec M. le ministre de l'éducation, Mme le secrétaire d'Etat à la culture, M. le secrétaire d'Etat à l'action sociale, je suis ouvert au dialogue.

Je suis également ouvert au dialogue avec le Parlement et les orientations nouvelles que je vous propose ont été définies pour l'essentiel en liaison étroite avec votre commission des affaires culturelles.

Le Gouvernement est sensible aux préoccupations du Sénat, notamment à celles que vient d'exprimer M. le rapporteur général. Il a déjà déposé devant l'Assemblée nationale un

amendement tendant à accroître les crédits de cinq millions de francs. En accord avec votre commission des finances, il est disposé, en fonction des indications que vient de nous donner M. Monory, à déposer, lors de la deuxième délibération du projet de loi de finances devant le Sénat, un amendement majorant les crédits de six millions de francs. Ainsi, mesdames, messieurs les sénateurs, c'est une augmentation très importante qui sera décidée à l'issue de la discussion parlementaire : au départ, 41 millions de francs de mesures nouvelles ; à l'arrivée, 52 millions de francs, soit un accroissement de 26 p. 100.

Le nouveau secrétaire d'Etat à la jeunesse et aux sports, qui vous sait gré d'être venus si nombreux un samedi matin, alors que tant d'obligations vous appellent dans vos départements, tient à remercier le Parlement, tout particulièrement le Sénat, de contribuer ainsi à l'accroissement des crédits dont il pourra disposer en 1977.

C'est la première fois que, dans une telle discussion, un accord si profond est trouvé entre le Gouvernement et les commissions du Parlement. Je voulais vous en remercier et dire que les actions que j'ai pu définir seront conduites dans la plus étroite concertation avec vos commissions. (*Applaudissements sur les travées de l'U. C. D. P. et de l'U. D. R. ainsi qu'à droite.*)

**M. le président.** J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée le 16 novembre 1976 par la conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour cette discussion sont les suivants :

- Groupe des républicains indépendants : 21 minutes ;
- Groupe de l'union centriste des démocrates de progrès : 21 minutes ;
- Groupe socialiste : 21 minutes ;
- Groupe de la gauche démocratique : 20 minutes ;
- Groupe d'union des démocrates pour la République : 19 minutes ;
- Groupe communiste : 18 minutes.

La parole est à M. Francou.

**M. Jean Francou.** Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, l'examen de votre budget doit nous permettre à la fois de tirer quelques conclusions sur les résultats de votre politique sportive au cours de l'année écoulée et en même temps d'apprécier, face aux objectifs que vous voulez atteindre, si les crédits que vous nous demandez d'accepter sont à la mesure de vos ambitions.

Je voudrais successivement et rapidement examiner le passé et ce qui, à notre avis, doit être poursuivi : les options dans la préparation olympique ; l'organisation, les moyens et les priorités du sport scolaire ; les nouvelles orientations du budget d'équipement. En ce qui concerne le passé, nous pensons que, si les événements nous conduisent à faire un certain nombre de révisions, des orientations qui avaient été prises et devraient cependant être maintenues.

Parmi les moyens mis sur pied par vos prédécesseurs, j'en vois trois qui, en particulier, s'ils n'ont pas donné tous les résultats que l'on en attendait, me paraissent toutefois ne pas devoir être purement et simplement abandonnés, mais au contraire poursuivis et améliorés : le fonctionnement des sections sport-études dans le second degré ; l'amorce de sections sport-études à l'échelon universitaire ; enfin, l'utilisation des centres d'animation sportifs, les C. A. S.

Sur le premier point, et M. Ruet l'a fort justement souligné, le développement des sections sport-études me semble devoir être maintenu car elles sont passées de 55 en 1975 à 106 en 1976 et, alors qu'elles ne recouvraient que 14 disciplines en 1975, elles en intéressent cette année 22.

Il est important de noter que, outre les résultats sportifs obtenus par les élèves de ces sections, leurs performances sur le plan scolaire ont été très satisfaisantes.

Dans des sections comme celles de Biarritz ou de Nice, on a obtenu 100 p. 100 de succès au B. E. P. C. ou au baccalauréat, ce qui n'est pas peu dire !

Sur le plan universitaire, trois sections sport-études expérimentales ont déjà fonctionné, au centre hospitalier Cochin, à Orléans, et à l'université de Villeneuve. A la faculté Cochin-Port-Royal, les résultats obtenus par les étudiants sportifs sont également impressionnants et il serait vraiment dommage de ne pas poursuivre dans une telle voie, même si les crédits, en 1977, ne permettent pas d'étendre davantage encore cette expérience.

Il en est de même pour les centres d'animation sportive, où, là encore, je partage entièrement l'avis exprimé par M. Ruet. Certains enseignants souhaitent peut-être les voir disparaître pour demeurer seuls initiateurs et maîtres de la pratique du sport optionnel en milieu scolaire. Nous pensons au contraire qu'une organisation de notre sport qui ne ferait pas appel au réservoir immense de talents, de bonnes volontés, de dynamisme que l'on trouve dans les clubs pour développer le sport à l'école primaire serait une mauvaise politique, car elle laisserait de côté des possibilités importantes. Elle engagerait un peu plus encore le sport dans la voie que, monsieur le secrétaire d'Etat, vous nous avez dit refuser, de la bureaucratie, de la planification et du contrôle de l'Etat.

Ne serait-ce qu'à ce titre, les expériences des centres d'animation sportive devraient être maintenues, même si elles nous incitent à les faire évoluer.

Nous souhaiterions sur ces trois points que les expériences soient poursuivies et qu'une réflexion générale permette de les améliorer.

Vous le savez, 1976 a été une année olympique et nous devons, sur ce plan-là, en tirer des conclusions. Il est vain, et vous l'avez dit je crois, monsieur le secrétaire d'Etat, de vouloir opposer le sport de masse et le sport de compétition, le sport d'élite ne pouvant véritablement déboucher que s'il s'appuie sur un sport scolaire vivant et sur des associations et des fédérations nombreuses, puissantes et dynamiques.

Nous souhaiterions dans cette optique que la préparation des Jeux de Moscou soit encore davantage que dans le passé de la compétence et de la responsabilité du mouvement sportif plutôt que de celles de l'Etat, et les contrats que vous nous avez annoncés avec les grandes fédérations vont bien, je crois, dans ce sens.

Des plans de préparation olympique, la définition d'une politique par chaque fédération, politique qui serait discutée et concertée avec l'Etat, celui-ci s'engageant ensuite à donner à chacune de ces fédérations, pendant quatre ans, les équipements, les moyens matériels et le personnel nécessaire par ce plan, tel devrait être, à notre avis, le choix à faire pour Moscou.

En dehors de cette responsabilité du mouvement sportif et de cet engagement de votre secrétariat d'Etat de donner au comité olympique les moyens de préparer les Jeux de Moscou, nous pensons aussi que c'est dans la formation des cadres sportifs que vous pouvez avoir une action décisive.

A ce niveau, se posent une fois de plus, les problèmes liés au sport scolaire. Pouvons-nous répéter une nouvelle fois que sur ce plan-là, l'ensemble de la politique du Gouvernement se trompe de priorité ? Il n'est question dans les plans d'action prioritaires que de l'enseignement du sport dans le second degré, de la programmation du nombre d'heures à rattraper, de la progression du nombre de postes d'enseignants à créer pour respecter ces plans d'action prioritaires. Ce n'est presque uniquement que sur ce plan-là, à tort à notre avis, que vous avez toute l'action de votre secrétariat d'Etat à l'égard du sport scolaire, laissant au ministère de l'éducation nationale le souci et la responsabilité du sport à l'école primaire.

Au contraire, si nos crédits sont mesurés et nos moyens limités, il faut les réserver par priorité à la préparation et à l'organisation du sport au niveau de l'école primaire. Rien ne sert d'assurer deux, trois, quatre ou cinq heures de sport à partir de la onzième année et de l'entrée dans les C. E. S. et dans les C. E. T. à des enfants qui n'auront pas, depuis l'âge de six ans, reçu une formation physique et acquis des réflexes sportifs à l'école primaire.

Il me semble qu'une fois de plus, nous ne serons pas entendus et que les protestations émanant du secteur sportif des lycées et collèges retiendront seules l'attention du Gouvernement et celle des assemblées. Nous croyons plutôt que c'est par une politique du sport à l'école primaire et une préparation des instituteurs dès l'école normale que le sport scolaire pourrait avoir un jour une véritable efficacité.

Renforcement du nombre des maîtres d'éducation physique dans les écoles normales, recyclage des instituteurs, apprentissage par ceux-ci de la pédagogie du sport, encadrement du sport à l'école primaire par des instituteurs maîtres d'éducation physique pouvant conseiller, aider, recycler, remplacer certains de leurs collègues, telle nous semble être la voie principale par laquelle le sport scolaire pourra un jour déboucher. Mais consacrer notre imagination, notre temps et nos crédits à renforcer uniquement le corps des professeurs d'éducation physique dans les lycées et les collèges, privilégier à ce niveau-là le nombre

d'heures d'éducation physique, alors que de cinq à onze ans, on se préoccupe trop peu du sport à l'école, nous paraît être un ordre anormal et inefficace des priorités.

N'être attentif qu'au nombre de postes d'éducateurs physiques dans le deuxième degré, nous paraît une voie dans laquelle nous sommes engagés depuis vingt ans et qui masque le véritable problème du sport à l'école ; c'est avec et par les instituteurs que passera un jour une véritable politique du sport scolaire.

En ce qui concerne les équipements — et M. Pams, au nom de la commission des finances, l'a excellemment souligné — nous avons enregistré avec satisfaction le développement prévu des équipements légers, ouverts à tous, permettant dans les quartiers des grandes villes, à leur périphérie et dans les zones rurales, une pratique effective du sport par tous les Français plutôt que de continuer à subventionner, certes pauvrement, mais à subventionner tout de même, des équipements sportifs de prestige utilisés quelques heures par semaine ou quelquefois seulement le dimanche après-midi par une équipe fanion de rugby ou de football, dont la plupart des joueurs, dits bénévoles, au niveau des séries inférieures, reçoivent un dédommagement ou une prime de match, même s'il est perdu.

Comme vous le savez, M. le secrétaire d'Etat, les installations sportives universitaires sont entretenues, d'une part, grâce à des ressources propres et, d'autre part, à des subventions jusqu'ici en provenance essentiellement du secrétariat d'Etat.

Ces subventions, dans la mesure où elles ne sont pas majorées, n'arrivent plus à compenser la différence entre des dépenses qui augmentent et des ressources possibles mais forcément très limitées.

Les difficultés rencontrées par les associations sportives universitaires ont amené la fermeture du stade Jean-Bouin à Paris, des installations du S. M. U. C. à Marseille et d'installations à Lyon.

Je voudrais vous demander quelles mesures vous comptez prendre pour rouvrir dans l'immédiat les installations sportives universitaires qui se trouvent en difficulté et aussi comment, pour l'avenir, nous pouvons agir pour qu'elles restent à la disposition des mouvements sportifs universitaires.

Il est déconcertant de voir l'Etat terminer cette année, au mois d'août, une piste en tartan dans les installations universitaires de Marseille et d'apprendre quelques semaines plus tard que ce stade va fermer, car on n'a plus de crédit d'entretien, et qu'on débâche concierge et personnel d'entretien.

En terminant, mes collègues du groupe de l'union centriste des démocrates de progrès m'ont demandé d'insister sur quelques points particuliers, mais qui nous paraissent très importants.

Tout d'abord, nous voudrions souligner l'insuffisance des dotations dans le projet de budget qui nous est soumis et qui nécessiterait une réévaluation de ce qu'il est convenu d'appeler le « franc élève », puisque les crédits inscrits pour 1977 ne pourront permettre qu'une augmentation de 8,7 p. 100 du taux moyen contre 15,6 p. 100 en 1976.

De même, il serait nécessaire de relever la dotation prévue pour les suppléances des professeurs d'éducation physique et sportive, ainsi que celle qui concerne la rémunération des éducateurs sportifs lorsqu'il y a nécessité, et il y a malheureusement nécessité, d'obtenir un meilleur encadrement pour les clubs.

Enfin, de nombreux parlementaires ont demandé une augmentation de la dotation concernant les centres de vacances et nous ne pouvons qu'insister auprès de vous pour une amélioration de cette situation. (Applaudissements.)

**M. le président.** La parole est à M. Grand.

**M. Lucien Grand.** Je voudrais, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous permettiez à un médecin de vous faire part des inquiétudes qu'il ressent lorsqu'il lit ou qu'il entend formuler des critiques très sévères contre la médecine sportive et son organisation.

En effet, j'estime que l'organisation rigoureuse de cette médecine sportive est un élément essentiel, fondamental, pour la conduite de la politique de promotion du sport que vous entendez mener, qu'il s'agisse du sport de masse, du sport à l'école ou du sport de haute compétition.

Or, j'ai l'impression que les moyens consacrés à la médecine préventive du sport, au contrôle médical de l'éducation physique et sportive et à la médecine de soins sont très insuffisants, monsieur le secrétaire d'Etat.

Il m'apparaît que l'Etat, à qui incombe cette responsabilité, ne l'assume pas avec le soin que nous souhaiterions. C'est en quelque sorte une démission qui fait courir des risques graves à tous nos jeunes sportifs.

Permettez-moi aussi de vous dire que tous les bruits que nous avons entendus à divers égards sur certaines fédérations nous font craindre que les méthodes employées jusqu'à ce jour aient été insuffisantes. Assurément, certaines fédérations en ont pris très à leur aise. Fort heureusement, la fédération du cyclisme a pris récemment des mesures sévères, très judicieuses d'ailleurs, contre ces pratiques. Mais nous craignons, monsieur le secrétaire d'Etat, que dans d'autres disciplines sportives ces mêmes méthodes ne soient pas appliquées. Or, c'est à l'Etat qu'incombe la responsabilité de veiller à ce que les règles du jeu en matière sportive soient particulièrement respectées. Pour un sportif, la priorité, c'est d'abord l'honnêteté, la probité. Malheureusement, ce n'est pas ce qui apparaît de ce que nous lisons et entendons. Une remise en ordre s'impose donc, notamment pour les athlètes de haut niveau. Parlant des sections de sport-études, vous avez vous-même obtenu, monsieur le secrétaire d'Etat, qu'elles n'avaient pas obtenu les succès que vous souhaitiez. Un collègue a même dit tout à l'heure que vous les aviez condamnées.

**M. Jean-Pierre Soisson, secrétaire d'Etat.** Je n'ai pas dit cela !

**M. Lucien Grand.** L'Etat doit apporter la garantie d'une surveillance médicale très précise et constante aux jeunes qui doivent à la fois assurer de façon judicieuse leur entraînement sportif et mener des études scolaires classiques.

Je souhaiterais donc, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous puissiez me dire ce que vous pensez de cette situation et surtout quelles mesures vous comptez prendre pour y porter remède. (Applaudissements.)

**M. le président.** La parole est à M. Malassagne.

**M. Paul Malassagne.** Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, M. Jean-Louis Vigier, désigné pour faire partie de la délégation française à la trente et unième session de l'assemblée générale des Nations unies, à New York, est dans l'impossibilité d'intervenir ce matin. Mais comme je partage son point de vue en ce qui concerne tant les inquiétudes que les espoirs soulevés par l'étude de ce projet de budget de la jeunesse et des sports, je parlerai en son lieu et place.

Monsieur le secrétaire d'Etat, j'ai étudié attentivement votre budget. Cette année, il n'augmentera encore que de 10,4 p. 100, c'est-à-dire qu'il accusera un retard qui s'aggrave par rapport au budget national. Toutefois, reconnaissons objectivement — et c'est à porter à votre crédit — que ce budget est encore favorisé par rapport à d'autres qui stagnent ou même accusent une diminution.

Vous nous avez défini en détail quelles seraient vos priorités pour cette année difficile. Ces priorités, je voudrais vous demander qu'elles ne soient pas défavorables à l'action que nous menons tous en faveur de la jeunesse et des centres de vacances.

M. le rapporteur spécial et vous-mêmes avez rappelé, il y a quelques instants, la gravité du problème des jeunes, du problème de nos agglomérations urbaines et de nos banlieues, du problème de nos campagnes qui se vident tout doucement de leur substance.

Vous savez quels sont les efforts que mènent les sénateurs, dans leurs communes et leurs cantons, pour que puissent se développer des activités socio-éducatives en faveur des enfants et des adolescents, pour que ces jeunes, qui sont — vous l'avez confirmé — trop souvent livrés à eux-mêmes, trouvent dans leur temps de loisirs autre chose que la télévision ou le désœuvrement.

Vous n'ignorez pas les difficultés que les maires rencontrent pour aider ces associations locales qui font la vie de nos communes et vous savez combien pèsent lourd sur notre budget les maigres subventions que nous pouvons leur attribuer. Maire d'une commune de 2 000 habitants, je puis attester que mon modeste budget ne me permettra pas de faire face aux dépenses urgentes de restauration et de rénovation qui s'imposent à ma maison des jeunes si l'Etat et vous-même, monsieur le secrétaire d'Etat, ne nous apportez pas l'aide et les subventions souhaitées et demandées. Il y a un réel problème que nous ressentons tous directement et qui conditionne l'équilibre de nos jeunes et la vie de nos campagnes.

Nous disposons d'un capital de bonne volonté important et appréciable. Pussions-nous aussi mettre à sa disposition les moyens matériels indispensables !.

Aussi, je ne peux qu'être inquiet devant la faible progression des crédits qui sont destinés aux activités de loisirs socio-éducatifs.

J'ai noté, en effet, que ces crédits n'augmenteraient cette année que de 7,3 p. 100.

Le deuxième point sur lequel je souhaiterais intervenir vise les centres et colonies de vacances. Vous savez l'image qu'en retient l'opinion publique ; vous connaissez leur délabrement et vous savez sur quelles bases fragiles repose leur fonctionnement. Il y a vraiment quelque chose à faire pour ces jeunes qui appartiennent à des couches sociales souvent très défavorisées et qui, sans ces colonies de vacances, n'auraient sans doute pas la possibilité de découvrir d'autres régions et de côtoyer ainsi un milieu différent du leur. Il n'est pas besoin d'insister, je pense, sur l'aspect « santé » que comporte aussi cet important problème.

Presque tout est à faire dans ce domaine. Il faut non seulement rénover complètement ces centres et colonies de vacances, mais encore leur donner les moyens d'assurer leur fonction, qui est irremplaçable.

Il convient aussi de faire un effort supplémentaire et indispensable pour la formation des milliers de bénévoles sur lesquels repose tout le fonctionnement de ces centres de vacances. Pour que cette formation soit suffisante, l'Etat doit accorder aux associations de jeunesse des crédits beaucoup plus importants que ceux dont elles disposent.

Je voudrais vous demander, monsieur le secrétaire d'Etat, ce que vous entendez faire dans ce domaine en 1977. Vous m'avez, d'ailleurs, déjà partiellement répondu à ce sujet.

Je désirerais, en terminant, vous parler de la création de nouveaux postes de professeurs d'éducation physique. Cette création est incluse dans le programme d'action prioritaire du Plan. Il est, par conséquent, indispensable, comme vous l'a dit le rapporteur spécial, mon collègue et ami M. Pams, d'augmenter les crédits qui sont affectés à ce poste. Nous venons de noter avec plaisir votre engagement de créer, dès cette année, 652 postes supplémentaires de professeur d'éducation physique dans les lycées et collèges.

Vous serez d'accord, j'en suis certain, pour constater avec nous l'échec relatif des centres d'animation sportive. Des crédits supplémentaires s'offrent à vous, que vous saurez utiliser et qui vous permettront de satisfaire à cet impératif d'une façon décente, malgré les circonstances.

Mais il est un autre impératif. Les crédits de fonctionnement ont été augmentés de 9,8 p. 100. Qu'il s'agisse des locations d'installations, du petit matériel ou du transport des élèves entre les établissements et les terrains d'évolution, notamment cette augmentation est très inférieure à la réalité. Il n'est pas possible de demander un effort supplémentaire aux collectivités, vous le savez bien. Mes collègues seront particulièrement attentifs à votre réponse.

Monsieur le secrétaire d'Etat, nous comptons sur votre effort de persuasion et votre dynamisme pour apporter à notre jeunesse ce qu'elle attend de vous. En retour, nous vous manifesterons tout à l'heure notre confiance et notre soutien par un vote positif de l'ensemble du groupe d'union des démocrates pour la République. (Applaudissements.)

**M. le président.** La parole est à M. Schmaus.

**M. Guy Schmaus.** « Votez mon projet de loi et, ainsi, j'obtiendrai des crédits supplémentaires pour le sport », s'écriait ici même, il n'y a guère plus d'un an, votre prédécesseur. Le projet fut voté, malgré nous, et votre budget est si tristement rogné, l'austérité est si évidente que même vos amis les plus fidèles n'ont pu se dispenser de l'admettre.

Votre budget est si mauvais que vous n'avez cité à cette tribune que les crédits concernant des mesures nouvelles, dérisoires au demeurant. Pour le reste, ce fut le silence.

C'est la première fois que je vois un ministre présenter son budget en n'en parlant pratiquement pas. Il est, en effet, impossible de contester que l'augmentation de 10,4 p. 100 est inférieure à la progression du budget général et au taux de l'inflation. La régression est donc absolue !

Après l'échec de Montréal, M. Mazeaud est parti et vous êtes arrivé quai Kennedy, monsieur le secrétaire d'Etat. Le plus significatif est sans doute la singulière similitude entre vos propos et ceux de votre prédécesseur lorsqu'il est entré en fonction.

En 1973, M. Mazeaud ne déclarait-il pas : « Je veux faire du secrétariat d'Etat un point de convergence et de dialogue, je souhaite qu'avec le C. N. O. S. F. — le comité national olympique et sportif français — nous poussions plus avant notre collaboration et que nous allions au-delà de simples discussions... »

De votre côté, vous affirmez vouloir « établir de nouveaux rapports avec le mouvement sportif », et vous ajoutez : « Ma porte vous est ouverte. »

S'agissant des moyens, M. Mazeaud déclarait : « Il faut tendre à ce que le budget atteigne 1 p. 100. »

Vous lui faites écho en affirmant : « Je mettrai dans l'aide aux clubs tous les moyens dont je pourrai disposer. »

Même au niveau des phrases, contrairement à ceux qui feignent de s'extasier de vos propos, on chercherait en vain un quelconque changement.

D'ailleurs, j'observe que ce sont les mêmes qui, il y a trois ans, avaient salué la venue au secrétariat d'Etat d'un « vrai sportif », le parent aujourd'hui de tous les maux et vous font la révérence en se réjouissant du changement... de ton.

Vous êtes, si je puis m'exprimer ainsi, plus exactement un nouvel instrument, mais c'est toujours la même musique !

A la vérité, vous poursuivez et aggravez une politique qui a plongé le sport français dans une crise profonde.

Soyez assuré que votre démagogie ne nous trompe pas ! Nous sommes trop près des réalités pour nous laisser prendre à ce que Saint-Just appelait « le commerce des lèvres ».

Vous prétendez vous fixer comme objectif la promotion du sport en France, mais à l'école, base primordiale de la pratique des activités physiques et sportives, le sport végète dans une pénurie dramatique : horaires réduits, absence d'équipements, insuffisance de crédits de fonctionnement qui conduisent, par exemple, à la fermeture des installations sportives universitaires de Lyon et Marseille ou à l'impossibilité, pour deux C. E. S. d'Ivry nouvellement nationalisés, de dispenser l'éducation physique et sportive.

Même la fédération Lagarde des parents d'élèves décrit l'éducation physique et sportive comme une « intruse tout juste tolérée ».

Elle déclare : « Dans le primaire, le tiers temps pédagogique... décidé en 1969, n'est pratiquement pas appliqué... 47 p. 100 des écoliers font moins de deux heures au lieu de six heures par semaine.

« Dans le secondaire, l'horaire officiellement fixé à cinq heures par arrêté du 7 juillet 1969 n'a jamais pu être respecté... Provisoirement ramené depuis 1971 à trois heures dans le premier cycle et deux heures dans le second cycle... ce palier n'a pu être atteint puisque l'horaire moyen se situait l'an dernier à deux heures une minute contre deux heures cinq minutes il y a deux ans... 330 000 enfants n'ont pas fait l'an dernier une heure d'éducation physique et sportive par semaine.

« C'est évidemment le manque d'enseignants qui entraîne le déficit horaire ».

Pour atteindre au plus tôt les trois heures hebdomadaires dans le secondaire, étape vers les cinq heures, il faudrait un recrutement annuel de 3 000 enseignants.

Pour respecter le VII<sup>e</sup> Plan, il faudrait créer 1 200 postes. Mais vous n'en créez en réalité que 389 et non 652 puisque les 263 professeurs-adjoints devront effectuer un stage au cours de leur troisième année.

En outre, vous ne remplacez plus les professeurs d'éducation physique et sportive absents, ce qui est sans précédent.

La vie des clubs, elle, est de plus en plus difficile.

Le comité des Hauts-de-Seine—Val-d'Oise-Ouest de la F. S. G. T. nous apprend que, je cite : « Pour 35 000 adhérents, notre comité reçoit une subvention de l'Etat de 3 000 francs, soit une moyenne de moins de un centime par adhérent. Cette somme est dix fois inférieure à la T. V. A. que paye le comité pour son activité et à la taxe sur les salaires de son personnel. Si, demain, nous suspendions notre activité, c'est le budget de l'Etat qui y perdrait ».

A Malakoff, la municipalité supporte tous les frais du centre municipal d'éducation sportive pour un montant de 36 000 francs. Quant à la participation des familles, 7 500 francs, elle sert pour moitié à payer la T. V. A. à l'Etat.

A Gennevilliers, l'Etat n'alloue que 80 centimes à chacun des 2 600 adhérents du club sportif municipal, tandis que le même Etat récupère 20 000 francs de T. V. A., soit près de dix fois plus.

Est-ce un hasard si les collectivités locales sont les plus sacrifiées ?

Les subventions accordées au chapitre des autorisations de programme, en particulier pour la création d'installations sportives, sont inférieures de 17,5 p. 100 à celles de 1976.

Dans notre assemblée, qui compte de nombreux élus locaux, on ne manquera pas de sanctionner comme il convient ce transfert de charge inacceptable.

La troisième loi de programme est loin d'être complètement réalisée, et il n'existe toujours pas de quatrième loi de programme.

Quant au sport de haut niveau, je ne parlerai ni de Guy Drut, ni de la « smicarde » Colette Besson, mais d'une Levalloisienne, Christine Muzio, médaillée d'argent à Montréal, qui se bat depuis seize ans avec son fleuret.

Son avenir est incertain. Après quatre années d'études supérieures, elle se retrouve sans emploi. Depuis peu, le service Jeunesse et Sports l'a recrutée comme maîtresse auxiliaire à 2 300 francs par mois. Christine Muzio a reçu une bourse de 3 500 francs pour préparer les Jeux. En escrime, les enveloppes, ça n'existe pas ! « Si papa n'avait pas été là, dit Christine, je ne sais pas ce que j'aurais pu faire ».

Son club a besoin d'un bon maître d'armes : coût, 1 600 francs par mois. Mais, si le prix des cotisations est trop élevé, il n'y aura pas de jeunes escrimeurs. La municipalité devra supporter, une fois de plus, des charges qui ne lui incombent pas.

Ne me rétorquez pas que je dresse un tableau apocalyptique de la situation. Je n'ai fait que prendre, dans mon département, des exemples révélateurs d'une réalité générale.

Voilà pourquoi les quarante organisations nationales, groupées dans le comité pour le doublement du budget, ont posé la question : comment une nation peut-elle ne consacrer qu'un peu plus de 0,70 p. 100 de son budget national à la jeunesse et aux sports ? Il n'est pas étonnant que la moisson olympique ait été aussi décevante.

L'éducation physique et le sport sont devenus un besoin ressenti par toutes les catégories de Français avant sept ans et, si possible, après soixante-dix ans. Dans ce domaine comme dans les autres, l'échec est patent. Le sport est pourtant une irremplaçable école de maîtrise de soi, de formation de la personnalité, de dépassement de ses possibilités dans la joie et la fraternité. En bref, une dimension essentielle de la culture.

Aussi le parti communiste s'est-il toujours fait un devoir de définir une politique et d'agir pour la promotion de l'éducation physique et du sport. L'immense succès de la fête de l'Humanité, placée cette année sous le signe du sport, n'en est que le dernier témoignage.

Selon nous, il y a une vérité de base : le sport est en crise parce que la société est en crise. Il ne saurait y avoir, en conséquence, de solution purement sportive à la crise du sport.

Nous ne proclamons pas, avec Guy Drut, que le sport est pourri, pas plus que nous n'affirmons que le sport français va bien lorsque l'Argentin Piazza marque, monsieur le secrétaire d'Etat, le but de la victoire pour Saint-Etienne face à Eindhoven. (Sourires.)

Cela m'amène à rappeler combien les dispositions prévues par le programme commun en faveur du sport s'intègrent dans un ensemble de réformes économiques, sociales et politiques profondes, qui lui sont indissolublement liées.

Dans l'immédiat, afin de promouvoir l'éducation physique et le sport dans la vie, du plus jeune au plus âgé, nous proposons, entre autres, dans le cadre du doublement du budget du secrétariat d'Etat et du rattachement de l'éducation physique et sportive scolaire et de ses enseignants à l'éducation : la mise en place du tiers temps pédagogique dans le primaire ; la création de postes d'éducation physique et sportive en vue du respect des horaires réglementaires dans le secondaire ; l'établissement de conventions faisant obligation au patronat, et d'abord à l'Etat, premier employeur, de promouvoir le sport ; une aide aux fédérations et aux clubs, en premier lieu des réductions importantes sur les transports privés et publics, ainsi que la suppression de la T. V. A. sur le matériel et les équipements sportifs.

Ainsi, notre condamnation de votre budget ne doit rien au dénigrement systématique. Elle se fonde sur le refus de l'austérité et de la pénurie. Au demeurant nous agissons, sans attendre,

contre la régression et pour que, demain, la France devienne une grande nation sportive, sans chômage et sans misère pour les jeunes, une France où il fera bon vivre, la France de la gauche unie victorieuse. (*Applaudissements sur les travées communistes et socialistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. Vérillon.

**M. Maurice Vérillon.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le budget global de la jeunesse et des sports est en régression. Sans doute dira-t-on qu'il est, comme la plupart des autres budgets, affecté par les difficultés économiques et financières du moment.

On peut cependant regretter que celui de la jeunesse ne connaisse par un meilleur sort. L'avenir de notre pays est en jeu. La jeunesse devrait bénéficier d'une action prioritaire.

Je ne m'attarderai pas à l'analyse budgétaire excellemment présentée par nos rapporteurs, M. Pams et M. Ruet. Je soulignerai simplement qu'avec des crédits qui ne représentent que 0,7 p. 100 du budget de la nation, les moyens dévolus à la jeunesse et aux sports sont nettement insuffisants. Sans doute a-t-on mis en évidence le fait que l'Etat, en faisant appel à des crédits provenant de dix ministères, élève cette proportion à 1,3 p. 100. Mais la progression de 10,4 p. 100 du budget de 1977 par rapport à celui de 1976 est inférieure à celle de l'année précédente, qui atteignait 17,4 p. 100.

Vous nous annoncez, monsieur le secrétaire d'Etat, qu'une décision d'ordre budgétaire viendra augmenter les moyens dont vous êtes doté. Pour ma part, je la souhaite vivement, mais il ne faudrait surtout pas que le ministère de l'économie et des finances reprenne d'une main ce qu'il aurait donné de l'autre, comme ce fut malheureusement le cas, ces dernières années, avec le recours au dispositif que vous connaissez bien : « crédits annulés, dispositions nouvelles ».

Cela étant, je limiterai mon propos à quelques remarques. Elles auront trait au sport en général, au sport à l'école, à l'aide aux mouvements sportifs, à l'équipement et aux activités socio-culturelles.

Pour le sport dans sa généralité, il n'y a pas de politique sportive ni de définition précise du sport, avec délimitation des parts respectives que doivent occuper l'école et les clubs. La conséquence de cette absence de politique, c'est que le sport est profondément dénaturé par l'exploitation qu'en fait notre société : un profit, un spectacle, un élitisme.

La glorification du sport d'élite jouit d'un privilège outrancier. L'objectif est non pas d'obtenir des médailles, comme on l'a dit, mais de permettre au plus grand nombre de pratiquer des sports librement choisis. Or, un Français sur dix seulement pratique un sport.

Il faut revoir les moyens, définir les rôles respectifs de l'Etat et du mouvement sportif, où règne la confusion. Il faut assurer l'encadrement sportif du pays, peut-être en créant un corps national de moniteurs et d'entraîneurs complétant celui des professeurs d'éducation physique et sportive. Il faut surtout commencer par la base de l'édifice social, privilégier le sport à l'école, enseigner aux plus jeunes que le sport n'est pas un accessoire, leur en donner une meilleure image et fournir aux adolescents la possibilité de s'initier et de pratiquer le sport de leur choix.

A ce sujet, je voudrais rendre justice à l'initiative prise par T.F. 1, le samedi, à douze heures quarante-cinq, en programmant l'émission : *Jeunes pratique*. Cette initiative à laquelle vous n'êtes sans doute pas étranger est bonne.

Le sport à l'école est la condition fondamentale de toute politique sportive. Plus de deux millions d'enfants, c'est-à-dire près de 60 p. 100, ne bénéficient pas d'une éducation physique et sportive.

En 1969, est entré en vigueur le régime des six heures hebdomadaires. Cinq ans plus tard, il n'est appliqué qu'à 15 p. 100 des élèves.

La décision de créer des postes de conseiller pédagogique spécialisé a été bien timidement suivie. Au rythme de cinquante postes par an, il faudra attendre l'an 2000 pour parvenir à la moyenne raisonnable de un conseiller pour cent instituteurs.

De surcroît, l'action de ces conseillers ne suffit pas ; les enseignants doivent y avoir leur part, d'où la nécessité de développer la pédagogie sportive dès le début de la formation à l'école normale.

Quant aux professeurs d'éducation physique et sportive dans l'enseignement primaire, le programme d'action prioritaire du

VII<sup>e</sup> Plan prévoyait la création de 5 000 postes d'ici à 1980-1981. Sur 800 postes prévus à la rentrée de 1976, 700 seulement ont intéressé une école.

En outre, seuls les 389 postes de professeur seront l'objet d'une affectation à un établissement scolaire ; en effet, les titulaires des 263 postes de professeur-adjoint créés seront affectés aux directions régionales de la jeunesse et des sports pour encadrer les stagiaires de troisième année préparant le professorat-adjoint. Pour respecter le programme d'action prioritaire, 900 postes seraient à créer en première urgence afin de rattraper le retard de 1976 et ne pas aggraver, en 1977, le dérapage par rapport aux objectifs.

Sur ce même sujet, monsieur le secrétaire d'Etat, j'ai mission de vous poser une question : la grève qui affecte, comme vous le savez, le C.R.E.P.S. — centre régional d'éducation physique et sportive et d'éducation populaire — de Toulouse est en rapport avec ce problème. Que compte faire le Gouvernement pour assurer les cinq heures d'éducation physique et sportive prévues dans le dernier plan ? Pour assurer trois heures d'éducation, 9 000 postes, dit-on, seraient nécessaires, 24 000 pour cinq heures. Comme je viens de le dire, 652 postes seulement sont prévus au budget de 1977.

En 1969, le régime des six heures hebdomadaires à l'école est entré en vigueur. Est-il exact, monsieur le secrétaire d'Etat, que 250 établissements du second degré n'auraient pas de professeur d'éducation physique et sportive ?

En ce qui concerne les moyens budgétaires, rappelons que les crédits du chapitre 34-55, article 10, devaient progresser en 1976 de 19,80 p. 100. Or, ils ont subi une réduction de 3 p. 100 dans le cadre des mesures de réduction décidées au mois de mai. La conséquence immédiate ce sont des difficultés de fonctionnement, lesquelles se sont aggravées dès la rentrée, provoquant la fermeture d'installations sportives de certains établissements. On a cité Champigny et Sèvres.

Qu'en sera-t-il en 1977, alors que la progression des crédits est trop faible et qu'il faudra faire face à la hausse des prix, à l'augmentation des effectifs, à la nationalisation d'établissements ?

Nous ne regrettons pas l'abandon de l'expérience des centres d'animation sportive. Mais il serait souhaitable que les crédits qui leur étaient affectés, comme tous les crédits concernant l'éducation physique et sportive dans le second degré, soient regroupés à l'article 10 du chapitre 34-55.

Nous rappellerons, à ce sujet, que l'article 20, intitulé « centres d'animation sportive », était doté de 16 millions de francs pour 250 000 enfants « officiels », alors qu'à l'article 10 on ne trouvait qu'un crédit de 38 millions de francs pour 4 200 000 élèves. Avec regret, je constate que votre décision à ce sujet n'est pas encore prise. En conséquence, il apparaîtrait logique que le chapitre 34-55, article 10, soit réévalué sur la base de 25 francs par élève.

Sur l'aide au mouvement sportif, notre réflexion nous a conduits à constater qu'elle diminue en francs constants. Seuls les crédits de préparation olympique sont reconduits.

L'aide aux clubs et fédérations, la formation des cadres sportifs doivent être prioritairement envisagées d'une manière globale, il convient, à ce sujet, d'adapter la fiscalité en matière de taxes parafiscales et de presse.

Un meilleur service assuré aux sportifs, une meilleure détection des talents seront obtenus par la création d'un corps d'entraîneurs mis à la disposition des clubs et fédérations.

Quant à l'équipement, s'il a atteint un niveau convenable, il faut mettre en œuvre des mesures qui en permettent une meilleure utilisation.

Pourtant les petites communes restent sous-équipées. Je sais, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous envisagez favorablement la création de salles polyvalentes — vous l'avez dit — mais encore faut-il définir un programme spécifique pour les zones rurales afin d'éviter le suréquipement et les dépenses exagérées.

Il s'agit d'un projet annoncé par votre prédécesseur, en 1974, je crois. Où en est-on à l'heure actuelle ? Ces équipements légers pourront-ils être financés ? Et, surtout, quel encadrement recevront-ils afin de n'être pas voués à l'échec ?

Vous nous expliquez que nous en sommes à la période expérimentale. Je vous signale que notre région Rhône-Alpes et notamment sa commission spécialisée que j'ai l'honneur de présider ont l'intention de s'y intéresser et de s'y associer particulièrement.

Je m'attarderai enfin quelques instants sur la grave question des activités socio-culturelles.

Il est curieux de constater que ce qui devrait être l'un des objectifs majeurs du secrétariat d'Etat est, en fait, le moins bien assuré. Le budget, en cette matière, ne progresse que de 7,3 p. 100 en francs courants, ce qui témoigne, au mieux, d'une regrettable stagnation.

Le titre III du budget — rémunération des assistants du secrétariat d'Etat — est en progression de 10,3 p. 100, avec 31,4 millions de francs, alors que les subventions, avec 145 millions de francs, ne progressent que de 6,5 p. 100. Hormis celles destinées au C.I.D.J. — Centre d'information et de documentation jeunesse — les subventions stagnent.

On a quelquefois posé la question : l'information peut-elle tenir lieu de pratique ?

En premier lieu, le C. C. N. A. J. E. P. — le Comité de coordination nationale des associations de jeunesse et d'éducation populaire — regroupe une centaine d'associations d'inspirations idéologiques, philosophiques et religieuses différentes. Toutes ont pour objectif la formation, l'éducation et l'animation.

Adhérent au C. C. N. A. J. E. P. des mouvements de jeunesse, des associations de formation d'animateurs socio-culturels, des centres de vacances et de loisirs, d'éducation populaire, d'échanges internationaux, des mouvements de jeunesse politiques, des associations sportives. Au sein du C. C. N. A. J. E. P., ils réalisent une coordination de réflexion et d'action pour les questions nationales et internationales.

Je voudrais insister d'un façon toute particulière sur l'importance jouée au sein du comité de liaison par les organismes chargés de la préparation des animateurs afin de fonctionner dans de bonnes conditions de sécurité, les centres de vacances et de loisirs.

Au cours de la discussion du budget de l'année dernière, le secrétaire d'Etat désirait accorder à la formation des cadres une véritable priorité. Si nous avions pu infléchir, l'an passé, la décision budgétaire et obtenir un relèvement de près de 20 p. 100 des subventions de l'Etat de 1976 par rapport à 1975, la prise en charge effectuée en dehors des établissements de l'Etat est partiellement remise en cause.

On a signalé, par exemple, que la prise en charge des journées de formation, pour l'union régionale des francs et franchés camarades, ne serait que de 43,5 p. 100, décision qui serait une sorte de rupture de contrat.

Je vous saurais gré, monsieur le secrétaire d'Etat, de nous donner à ce sujet un éclaircissement nécessaire.

C'est donc à travers ce C. C. N. A. J. E. P. que se sont organisées les actions d'information des pouvoirs publics, et aussi de l'opinion, sur la gravité de la situation devant laquelle sont placées les associations de jeunesse et sur les conséquences très graves qu'aurait l'adoption sans modification exhaustive du budget du secrétariat d'Etat.

Fort justement, le C. C. N. A. J. E. P. fait trois remarques qu'il convient de souligner : la politique budgétaire de stagnation du Gouvernement condamne à l'asphyxie les associations dans le moment où il préconise « un renouveau de la vie associative » ; le Gouvernement démantèle le dispositif éducatif des associations alors qu'il souligne la gravité des problèmes que pose l'augmentation du temps de loisirs des jeunes ; le Gouvernement laisse disparaître le rôle des associations relatif à la formation permanente, alors qu'il manifeste la nécessité de la développer.

Je livre, monsieur le secrétaire d'Etat, ces quelques remarques à votre méditation.

Les associations qui s'intéressent à la coopération internationale ne voient, pour l'an prochain, aucune augmentation de leur dotation. Quel sera le devenir de l'office franco-allemand — on en a parlé tout à l'heure — et de l'office franco-québécois, qui se révélait plein de promesses ?

Autre sujet de préoccupation : la survie des centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active. Le problème le plus grave auquel ils sont confrontés est celui des centres de vacances et de loisirs qui représentent, dans notre société, un des lieux d'accueil possibles et une réponse originale aux besoins des enfants pendant leur temps de loisirs.

Une recherche nouvelle créée dans ces centres un pôle d'attraction où se pratiquent les activités nouvelles d'expression, de découverte, de création, et où s'exprime une vie relationnelle intense entre enfants, adolescents et adultes.

Or, que l'on se rappelle : un enfant sur deux, en 1975, n'est pas parti en vacances ; 5 millions d'enfants et d'adolescents sont privés de ce droit.

Le centre de vacances et de loisirs risque d'être réservé aux seuls enfants pour lesquels les collectivités locales, les comités d'entreprise, les organismes sociaux, les associations font, en ce sens, un effort considérable.

Les difficultés et les charges qui pèsent sur les collectivités organisatrices les conduisent à augmenter d'année en année la participation financière des familles qui hésitent bien souvent à envoyer leurs enfants en vacances devant la charge accrue qui leur est réclamée.

Je terminerai par une réflexion sur les maisons des jeunes et de la culture. La politique menée à leur égard paraît floue. Le soutien à la fédération nationale et au financement des postes d'animateurs — aides se montant à 25 p. 100 au lieu des 50 p. 100 prévus — est largement insuffisant.

Aussi la fédération nationale des maisons des jeunes et de la culture s'est-elle engagée dans une vaste campagne d'action pour appeler l'attention de l'opinion publique sur la situation qui lui est faite et sur le transfert de charges qui pèsent ainsi de façon trop lourde sur les collectivités locales.

Enfin, monsieur le secrétaire d'Etat, je signale, à mon tour, à votre attention cet impôt sur l'éducation et la culture qu'est la taxe de 4,25 p. 100 sur les salaires et qui, injustement, n'affecte que les emplois des maisons des jeunes et de la culture.

J'indique dès maintenant que le groupe au nom duquel j'ai l'honneur de parler s'associe aux amendements qui sont présentés : celui de M. Schmaus, pour les raisons que j'ai exposées précédemment, celui de M. Pelletier, qui met en évidence l'insuffisance des crédits destinés à l'action éducative et culturelle, enfin celui de M. Francou, qui tend à apporter plus de clarté en analysant l'ensemble des moyens budgétaires et extra-budgétaires.

Je ne sais, monsieur le secrétaire d'Etat, si votre budget, comme le disait, non sans humour, un rapporteur à l'Assemblée nationale, est un budget de transition destiné à permettre que s'engage une vaste réflexion sur la politique de votre secrétariat d'Etat pour le sport et la jeunesse de notre pays.

En ce cas, mon exposé n'avait d'autre objet que de participer, au nom de mon groupe, à cette réflexion, face à un budget dont l'insuffisance et les finalités lui inspirent de grandes inquiétudes. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. de Bourgoing.

**M. Philippe de Bourgoing.** Monsieur le secrétaire d'Etat, pour votre premier budget dans vos actuelles fonctions ministérielles, vous n'avez pas la chance que mériteraient votre ardeur et « vos rêves ». En effet, alors que, l'an passé, nous nous étions réjouis d'une majoration appréciable, il a fallu tenir compte, cette année, de la volonté générale du Gouvernement de contenir le montant des dépenses publiques pour réduire l'inflation.

Votre budget se situe même au-dessous de la progression moyenne du budget général et cela conduit naturellement à des choix d'autant que, plutôt que de réduire d'une façon uniforme l'ensemble de vos chapitres, vous avez préféré accorder une priorité au secteur d'activité qui vous paraît en avoir le plus besoin, celui des services de fonctionnement, qui se trouve ainsi amélioré sur l'an dernier.

Cela vous permettra, par différentes mesures, de faire un effort en matière de statut des enseignants et de créer de nouveaux postes.

L'investissement, en contrepartie, se trouvera réduit et, compte tenu de la nécessité de ne pas trop laisser infléchir l'effort important déjà entrepris, il serait souhaitable que vous puissiez bénéficier d'une partie éventuelle du fonds d'action conjoncturelle ; une petite partie de celui-ci, 8 p. 100 de l'enveloppe, permettrait, en effet, de maintenir l'équipement à son niveau de réalisation des années précédentes.

Cela rend d'autant plus nécessaire un plein emploi des équipements et la recherche d'opérations économiques qu'il serait possible de disséminer en milieu rural, en particulier dans des points d'ancrage, ce qui est essentiel pour maintenir une activité à la campagne, ainsi que l'a rappelé M. le rapporteur spécial de la commission des finances.

A ce titre, je voudrais faire part d'un exemple que j'ai récemment constaté dans mon département. J'assistais à l'inauguration d'un C.E.S., fort bien conçu, et, naturellement, l'ambition suivante de la municipalité et du syndicat gestionnaire était la construction d'une salle couverte. Des contacts ont été pris avec des entreprises et ma surprise a été grande d'apprendre

qu'une réserve semblait naître devant le coût qui apparaissait comme trop réduit ! Pour mon compte, c'est lorsque le prix est trop élevé que je m'inquiète !

Certes, il convient d'aller au fond des choses et toutes les économies ne sont pas intéressantes, en fin de compte, mais il ne faut pas tomber dans l'excès contraire en vertu de sacrosaintes normes.

Il est des cas où l'obligation faite de retenir des modèles types a abouti à des dépenses plus élevées que celles qui auraient résulté de constructions traditionnelles réalisées par des entreprises locales.

Je rejoins ainsi ce que nous a dit le rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, à la suite de vos déclarations devant cette commission, en matière de piscines.

Au début de mon propos, j'ai parlé de créations de postes nouveaux. Il s'agit de 652 postes supplémentaires d'éducation physique. Certes, cela n'atteint pas le chiffre de 900 retenu l'an dernier, ni celui des 1 200 qu'il conviendrait de mettre en place d'ici à 1980 pour assurer les trois heures hebdomadaires d'éducation physique en premier cycle et les deux heures dans le second qui ont été fixées comme objectif.

Vous avez vous-même, tout à l'heure, à la tribune, monsieur le secrétaire d'Etat, souligné l'insuffisance des créations de postes et vous recevez, comme moi, des lettres de parents d'élèves qui se plaignent d'horaires trop réduits ou d'un manque d'encadrement. Néanmoins, il faut souligner que la règle générale pour cette année était de ne créer que 50 p. 100 des postes créés l'an passé ; pourtant, avec la création de 652 postes, vous dépassez ces 50 p. 100 de 200.

Je voudrais vous dire un mot également de ce qu'on appelle le « franc-élève », de ces crédits qui sont destinés à couvrir les frais d'utilisation par les élèves des installations des communes.

Ces crédits, monsieur le ministre, s'élèvent actuellement à 8,22 francs par élève et par an. Dans votre budget pour 1977, 3,4 millions de francs de mesures nouvelles sont inscrits à ce chapitre. C'est dire que le taux moyen du franc-élève atteindra, l'année prochaine, un peu moins de 9 francs. Je n'ai pas besoin de faire de plus longs commentaires ; lorsqu'on connaît les frais de fonctionnement d'une piscine, qui se situent entre 200 000 francs et 300 000 francs par an, on comprend aisément que la modicité du franc-élève aggravera encore le déficit des budgets communaux.

Mais ce qui paraît le plus critiquable, c'est la répartition de ces franc-élève.

L'an dernier, les établissements d'Etat recevaient 10,50 francs par élève et par an ; les établissements municipaux ne recevaient que 2,30 francs. Pourquoi une telle disparité et qu'envisagez-vous de faire en 1977 pour les communes dans ce domaine ?

Enfin, je voudrais souligner combien il serait souhaitable de mieux aider l'organisation des loisirs, qui prennent une place de plus en plus grande dans l'emploi du temps des jeunes — vous parliez tout à l'heure de 209 jours par an — en accordant un supplément de crédits aux associations socio-éducatives qui font appel, le plus souvent, à un faisceau de bonnes volontés.

L'ouverture éventuelle, d'ici le vote final, d'un crédit supplémentaire de six millions de francs, à laquelle M. le rapporteur général du budget a fait allusion tout à l'heure, constituerait un encouragement à votre action aussi sportive que jeune et sympathique.

Mais, dès aujourd'hui, le groupe des républicains indépendants vous apportera, par ses votes, cet encouragement, sachant que vous saurez tirer le meilleur parti de cet budget, établi dans les limites du possible. *(Applaudissements à droite, ainsi que sur les travées de l'U. D. R. et de l'U. C. D. P.)*

**M. le président.** La parole est à M. Fonteneau.

**M. Jean Fonteneau.** Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, l'intervention de mon collègue Jean Franco ayant porté sur les problèmes spécifiques au développement du sport, la mienne sera axée sur les problèmes de l'éducation populaire et des loisirs.

L'examen de votre budget a conduit mes amis comme moi-même à la désagréable constatation qu'une nouvelle fois vos crédits ne bénéficient pas de la progression moyenne admise pour l'ensemble du budget de l'Etat.

Certes, l'on peut toujours indiquer que si l'on veut juger de l'effort du pays à l'égard de la jeunesse, il faut tenir compte des crédits qui lui sont consacrés par les autres départements minis-

tériels, notamment celui de l'éducation. Néanmoins, l'enveloppe globale dont vous disposez demeure manifestement inférieure à ce que nous considérons comme indispensable à l'accomplissement de votre mission.

Nous ne pouvons pas réfléchir sur votre budget en matière d'éducation populaire sans tenir compte, à l'heure présente, des grandes difficultés vécues par la jeunesse.

Chacun connaît les impossibilités devant lesquels sont placés de nombreux jeunes qui, malgré leur ardent désir et leur recherche attentive, ne peuvent, hélas, trouver un emploi. Chacun peut comprendre ce que représentent à cet âge l'oisiveté, la solitude, l'aigreur face à une société qui ne semble pouvoir vous accueillir.

Plus que jamais, du fait des circonstances, les associations d'éducation populaire voient leurs responsabilités croître. Plus que jamais les associations de jeunes de nos villes et de nos campagnes doivent jouer un rôle actif, afin d'offrir à la jeunesse les occupations, les informations, les réconforts d'amitié qui aident à lutter contre l'isolement et la solitude. Les structures d'accueil de la jeunesse, les maisons de jeunes et de la culture, les clubs et foyers de quartiers, ont besoin d'encadrement, tant de direction que d'animation.

Il serait donc indispensable de donner au Fonjep les moyens de créer de nouveaux postes. Il serait nécessaire de permettre qu'au moins les crédits accordés aux délégations régionales, qui constituent les structures de l'organisation de l'éducation populaire, soient augmentés, d'abord pour que les postes existants soient maintenus — ce qui suppose que les crédits suivent la progression fatale du coût de la vie — puis pour que de nouveaux postes indispensables soient créés.

Vous n'ignorez pas, monsieur le secrétaire d'Etat, les graves difficultés que vivent les maisons de jeunes et de la culture et auxquelles il convient de remédier dans les meilleurs délais, en tenant compte de toutes les données objectives du problème.

Mais considérons aussi avec attention l'épuisement des activités de nombreux foyers de jeunes, centres sociaux et culturels ou foyers ruraux dont l'existence repose sur des généreux bénévoles, chaque jour de moins en moins nombreux.

Ces responsables bénévoles, auxquels il convient de rendre particulièrement hommage, sont découragés par les faibles moyens financiers dont ils disposent et par la précarité des locaux où ils exercent.

Les collectivités locales, dans différents départements, ont fait des efforts sans précédent en faveur des maisons de jeunes et de la culture, des centres sociaux et culturels, des foyers de jeunes ou des foyers ruraux, en prenant souvent en charge des demi-postes d'animateur permanent afin de permettre une bonne animation de ces centres et foyers.

De leur côté, les élus municipaux de villes relativement importantes décident très souvent d'attribuer le complément nécessaire au financement de ces animateurs permanents. Mais, monsieur le secrétaire d'Etat, comment voulez-vous qu'une ville de 2 000 habitants ou un petit village trouve les 20 000 ou 30 000 francs nécessaires au financement des animateurs permanents dont il a besoin ? Cela n'est guère possible, guère envisageable, tant que les communes ne disposeront pas de ressources leur permettant de faire face à leurs obligations.

Il conviendrait, dans cette attente, que l'Etat prenne en charge, dans sa totalité, le financement des animateurs permanents dont la présence est nécessaire, je le répète, au bon fonctionnement des centres sociaux et culturels.

Mais il conviendrait également que l'Etat facilite la formation de ces animateurs. Ce problème comporte des aspects particulièrement complexes.

Cette formation ne doit pas, pour nous, communiquer une idéologie purement étatique qui tienne compte des exigences de tel ou tel régime, pas plus d'ailleurs qu'elle ne doit, dans le cadre d'organisations subventionnées par l'Etat, former des éducateurs imprégnés d'une idéologie ayant pour essence la destruction de l'Etat.

Entre ces deux notions extrêmes, il est certainement possible, dans notre pays de liberté, de construire une structure qui, associant l'Etat et les représentants qualifiés de la jeunesse, assume la charge de définir les dimensions de la formation de tous ceux qui se consacrent aux tâches éducatives pour la jeunesse de notre temps.

Après la prise en charge de ces problèmes, il conviendrait de s'interroger sur le statut de ces animateurs dont la précarité de l'emploi est l'une des caractéristiques essentielles à l'heure

actuelle. Là encore, monsieur le secrétaire d'Etat, des études ont été réalisées ou sont en cours de réalisation. Pourriez-vous nous indiquer leur état d'avancement et la suite que vous comptez réserver à leurs conclusions ?

Les centres de vacances et de loisirs constituent, à n'en pas douter, l'un des éléments irremplaçables de l'éducation des enfants, des adolescents et des jeunes ; leur action demeure, à mon sens, l'un des compléments les plus efficaces de l'éducation populaire dispensée dans les centres sociaux et culturels. Leur rôle éducatif et social n'est, au demeurant, plus à démontrer.

Il convient de souligner également qu'il s'agit là, pour les animateurs qui encadrent ces centres de vacances, d'un lieu d'apprentissage de la responsabilité auprès des plus jeunes au travers d'expériences diversifiées.

Vous savez, monsieur le secrétaire d'Etat, que les collectivités gestionnaires de ces centres de vacances, et en particulier les associations sans but lucratif, rencontrent d'année en année de plus en plus de difficultés pour organiser les séjours à des conditions financières permettant l'accueil d'enfants de toutes origines.

S'il est vrai que l'Etat a fait un effort particulier en finançant, au titre de la troisième loi de programme, environ 11 500 lits dans les centres de vacances et de loisirs, les subventions de fonctionnement accordées aux associations n'ont fait que diminuer, ce qui a pour conséquence essentielle de ne pas permettre à de nombreux enfants de partir en vacances.

A cet égard, il conviendrait qu'une nouvelle répartition des aides apportées par l'Etat, les caisses d'allocations familiales et les collectivités locales soit opérée afin de clarifier nettement la situation.

Il n'est pas possible de traiter du fonctionnement des centres de vacances et de loisirs sans aborder le problème des animateurs de ces centres, dont une très grande majorité est constituée par des jeunes gens et des jeunes filles qui consacrent leurs vacances, partiellement ou totalement, à l'encadrement des enfants.

Ne conviendrait-il pas de trouver une solution susceptible de les garantir contre les risques qu'ils encourent durant la période qu'ils consacrent à l'animation, en favorisant la mise en place d'un régime de sécurité sociale couvrant les incapacités partielles ou totales, temporaires ou permanentes, ou encore un éventuel décès survenu à la suite de blessures ou de maladie contractée durant leur engagement volontaire ?

Là encore, comme pour les animateurs de centres sociaux, l'idée d'un statut de l'animateur volontaire temporaire et non professionnel favorisant sa formation et son engagement dans l'action d'animation et lui offrant des garanties sur les plans juridique, social et médical mériterait d'être mise à l'étude et de faire l'objet de mesures législatives.

J'attache un intérêt tout particulier à ce problème éminemment social puisque, dans la très grande majorité des cas, ces centres de vacances et de loisirs accueillent les enfants des familles les plus modestes, qui n'auraient pas, sans l'existence de tels centres, la possibilité de partir en vacances.

Permettez-moi, monsieur le secrétaire d'Etat, de donner une coloration plus européenne à mon propos en attirant votre attention sur un problème qui intéresse de nombreux départements ministériels, dont le vôtre.

Le 26 février 1975, le conseil des communautés européennes a considéré que, pour faciliter la définition des modalités d'une « association de la jeunesse européenne aux actions créatrices et de croissance européenne » et pour permettre sa réalisation, il convenait de promouvoir une procédure instaurant une coopération étroite entre la communauté et les représentants des organisations de la jeunesse réunis au sein d'un forum, lequel s'intitulerait « forum européen de la jeunesse » aurait un caractère consultatif et serait ainsi mieux à même de s'exprimer en toute indépendance.

L'une des sections de ce forum étudierait plus spécialement les problèmes à caractère principalement éducatif ou culturel et serait consultée, à l'initiative du parlement européen — dont je souhaite qu'il soit élu au suffrage universel — sur les actions prévues par les traités ou leur prolongement aussi bien que sur les initiatives nouvelles à prendre pour faire participer la jeunesse à la construction communautaire.

Ainsi ce forum pourrait être appelé à donner des avis sur la promotion sociale et culturelle et sur la participation des jeunes à des programmes d'aide au développement, à des actions éducatives et à des programmes d'échange, ou encore sur l'amélioration des conditions de vie et de formation des jeunes dans l'ensemble des Etats membres.

Monsieur le secrétaire d'Etat, pourriez-vous m'indiquer quelle est, à l'heure actuelle, la position du Gouvernement français concernant la création de ce forum européen de la jeunesse, qui serait, à mon sens, d'une particulière utilité et permettrait d'associer le plus étroitement possible la jeunesse des neuf pays composant la communauté économique européenne à la construction d'une Europe plus unie et plus solidaire ?

Ces interrogations, ces inquiétudes, j'ai tenu à vous les exprimer, monsieur le secrétaire d'Etat ; je reste convaincu que les problèmes de la jeunesse ne peuvent être traités dans notre pays comme une affaire mineure, parmi tant d'autres questions budgétaires de l'importance, voire de la priorité desquelles nous témoignerons ici ou là.

De tout temps, la jeunesse a été l'avenir d'une nation. Sans doute le pays consacre-t-il de gros efforts pour l'instruction, l'éducation de tous ceux et de toutes celles qui bénéficient du service de nos établissements d'enseignement mais, de grâce, pensons à tous ces jeunes qui, après seize ans, sont plongés dans la vie, et ne leur refusons pas les moyens indispensables à leur culture, leur épanouissement et la prise en charge de leurs responsabilités. (*Applaudissements sur les travées de l'U. C. D. P., de l'U. D. R. et à droite.*)

**M. le président.** La parole est à M. Braconnier.

**M. Jacques Braconnier.** Monsieur le secrétaire d'Etat, vous nous avez indiqué quelles seraient les grandes lignes de votre politique et je dois dire qu'en ce qui concerne les relations que l'Etat doit avoir avec le mouvement sportif et les associations de jeunesse, je suis pleinement d'accord avec vous.

Il est bien évident que l'Etat n'a pas à intervenir constamment à tout propos — je dirai même hors de propos — dans les problèmes quotidiens de ces organisations et que ce n'est pas à l'administration, mais aux fédérations qu'il appartient de désigner celui ou celle qui devra porter nos couleurs dans telle ou telle compétition.

Naturellement, il ne s'agit pas de laisser faire tout et n'importe quoi. Le libéralisme ne doit pas être une démission devant les problèmes que rencontrent le sport et la jeunesse, et ces problèmes sont réels.

Il s'agit d'une affaire qui est trop importante pour la France. L'Etat a à faire valoir ses préférences. C'est l'idée qu'il se fait du mieux-être de la nation. Il ne faut pas non plus que le pluralisme soit détourné au profit de quelques-uns. Il faut, au contraire, que toutes les tendances, toutes les opinions puissent s'exprimer à travers les associations.

Vous avez résolument affirmé votre volonté de vous engager dans cette voie et c'est heureux. Mais notre satisfaction serait plus complète si vous adoptiez la même attitude vis-à-vis de nos communes. En effet, on ne comprend pas que Paris n'accorde leur émancipation qu'aux seules fédérations sportives et aux maisons des jeunes et de la culture, tandis que les collectivités locales connaissent des contraintes trop rigides dans la définition et l'utilisation des équipements sportifs et socio-éducatifs.

Certes, nous n'ignorons pas que la France avait encore, au début du VI<sup>e</sup> Plan, un important retard à combler sur ses voisins et qu'il était indispensable de faire vite dans le domaine de l'équipement sportif. Aujourd'hui, les problèmes ne se posent plus dans les mêmes termes, mais faut-il vraiment que dans un pays aussi varié que la France on trouve, dans chaque village, la même installation, la même piscine ?

C'est à propos de ces équipements sportifs et de ces piscines que, dans un premier temps, je situerai mon intervention.

Les Cosec, les complexes sportifs évolutifs couverts, ont posé le problème des libertés des collectivités locales. Les élus locaux n'ont obtenu des subventions qu'en se liant à un programme « clés en main ». Mais ces Cosec sont parfois trop coûteux et ne répondent pas toujours aux besoins ; de plus, ils sont uniformes. On en vient à retrouver — comme je l'ai déjà dit — dans chaque village, la même piscine, la même installation.

Il semble préférable de donner aux communes une plus grande liberté de choix et la possibilité de concevoir elles-mêmes leurs équipements, avec leurs architectes et leurs entreprises. Car, en définitive, ce sont les collectivités locales qui supportent, à elles seules, les charges de fonctionnement de ces installations et une part non négligeable des frais d'équipement. Or, vous savez ce que ces charges représentent dans un budget communal. Je suis persuadé, en outre, que ces équipements, ainsi conçus, se révéleraient plus fonctionnels et, souvent, plus économiques.

Vous nous avez exposé vos idées sur la création d'équipements polyvalents. Je n'ai pas besoin de vous dire qu'elles ont rencontré un écho favorable parmi la quasi-totalité des élus.

Ces établissements doivent cependant être l'occasion, pour l'Etat, à la fois d'une plus grande coordination entre les différents ministères et d'un relèvement du taux de subvention en mêlant les différents financements. Ils doivent, également, permettre d'alléger un peu les contraintes qui pèsent sur ce type d'équipement. Je pense, en particulier, aux normes très sévères qu'on nous impose. Certes, elles ont une implication directe sur la sécurité, mais beaucoup de ces règlements se superposent, j'en suis persuadé, et parfois même se contredisent. Il est très fréquent de constater qu'un équipement à peine terminé est à refaire en ce qui concerne les normes de sécurité, car celles-ci ont changé entre-temps. Les règlements peuvent donc être revus afin de laisser une plus grande liberté d'action aux communes.

Je voudrais également évoquer le tiers temps pédagogique dont l'application n'a pas permis de noter un quelconque regain d'intérêt pour le sport. Dans le primaire, il s'avère nécessaire que l'ensemble du personnel enseignant y participe. Pour le secondaire, le nombre de postes créés est insuffisant. Que peut-on faire pour inciter les professeurs d'éducation physique à accepter des heures supplémentaires? Ils s'y refusent alors qu'ils n'effectuent que dix-sept heures de cours par semaine. C'est, monsieur le secrétaire d'Etat, un problème qui me semble très important.

Comme je l'ai dit tout à l'heure, beaucoup de choses se sont améliorées dans le sport. Mais il reste de gros efforts à faire dans un domaine qui relève de votre secrétariat d'Etat: celui des jeunes et de leurs associations.

Il me semble urgent d'augmenter les effectifs des directions départementales de la jeunesse et des sports. La politique de mise en place d'animateurs de secteurs, même si elle doit d'abord s'appliquer en milieu rural, ne doit pas oublier le milieu urbain.

Pour débiter, une association dispose d'une subvention qui est souvent de l'ordre de 1 000 francs. Que peut-on faire avec une telle somme? Il est donc nécessaire de reprendre la politique des « quasi-contrats », c'est-à-dire l'aide en investissements aux associations, qui a existé d'une manière trop éphémère.

Enfin, la création d'associations, leur multiplication, prouvent leur dynamisme. Elles rencontrent souvent la sympathie et l'aide des collectivités locales. Cependant, il faudrait encourager la formation des animateurs, aménager leur formation continue, trop lente et, hélas, trop coûteuse, et développer les possibilités de formation des animateurs bénévoles, car, de grâce, ne préparons pas de nouvelles générations de spectateurs et non d'acteurs. Les animateurs bénévoles doivent être encouragés et je me suis permis d'évoquer ce problème.

Il devient urgent de rétablir l'équilibre dans la prise en charge des frais d'investissement, de fonctionnement, de formation, donc d'éviter les transferts de charges, trop souvent supportés par les collectivités locales.

Monsieur le secrétaire d'Etat, vous nous avez présenté un budget de rigueur, certes, mais conscients de nos responsabilités, nous le voterons, mus par la raison, mais je dois vous le dire, avec très peu d'enthousiasme. (*Applaudissements sur les travées de l'U. D. R. et à droite.*)

**M. le président.** Etant donné l'heure, je vais consulter la commission, le Gouvernement et le Sénat sur la poursuite de nos débats. Deux orateurs sont encore inscrits pour une durée de dix-neuf minutes; ensuite M. le secrétaire d'Etat répondra; puis, nous examinerons les crédits et l'article 73, qui font l'objet de trois amendements; soit une heure de débat au total, en étant relativement optimiste.

Quel est l'avis de la commission?

**M. Gaston Pams, rapporteur spécial.** La commission des finances préfère que l'examen de ce budget soit mené à son terme.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement?

**M. Jean-Pierre Soisson, secrétaire d'Etat.** Le Gouvernement émet le même avis.

**M. le président.** Le Sénat a entendu la proposition identique du Gouvernement et de la commission.

Il n'y a pas d'opposition?...

Il en est ainsi décidé.

La parole est à Mme Lagatu.

**Mme Catherine Lagatu.** Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, à l'occasion de la discussion du budget de la jeunesse et des sports, je n'évoquerai que deux points: l'aide nécessaire aux associations de jeunesse et d'éducation populaire et l'aide, non moins nécessaire, aux centres de loisirs municipaux.

Je plaiderai en faveur d'une augmentation massive des crédits accordés à ces deux postes en évoquant, à titre d'exemple, la vie des enfants et des jeunes de la ville que je représente, c'est-à-dire Paris.

Les parlementaires de Paris viennent de recevoir un dépliant émanant de Secours catholique de la capitale. Ce dépliant donne les chiffres suivants: en région parisienne, 220 000 personnes cherchent un emploi, 120 000 enfants sont inadaptés scolaires, 250 000 familles vivent dans des logements insalubres, 400 000 adolescents souffrent de conditions familiales difficiles, 1 250 000 migrants attendent, pour la majorité d'entre eux, un accueil ou un logement décent.

Parler à tous ceux-là de loisirs est superflu. Il faudrait d'abord leur donner les conditions d'une vie décente, afin que la désespérance qui les habite puisse laisser place au goût de vivre. Vous le savez bien, monsieur le secrétaire d'Etat, un niveau de vie trop bas exclut le bonheur et souvent même en supprime la recherche.

Mon témoignage, s'il s'arrêtait aux enfants les plus défavorisés, serait insuffisant. Il s'étend à l'immense majorité des enfants de Paris, au sujet desquels toute la presse s'interroge depuis plusieurs semaines en posant cette question « L'enfant est-il interdit à Paris? ».

La fédération de Paris du parti communiste français vient de tenir un stand au salon de l'enfance. Ses militants, dont j'étais, ont questionné les enfants et ont demandé aux parents de témoigner sur la vie de ces derniers à Paris. Les résultats de cette enquête, qui se prolonge dans les quartiers, sont bouleversants. Voici quelques extraits de déclarations d'enfants: « personne ne nous supporte », « on ne nous aime pas », « les murs sont tristes, les gens devraient être plus gais », « on s'ennuie beaucoup », « on ne peut pas faire de vélo ou même jouer à chat sans se faire disputer », « on est toujours flicqué », « je voudrais de l'herbe surtout et de la place pour jouer », « je voudrais des manèges gratuits », « on est victime des loyers », « les patinoires devraient être moins chères ».

Que disent les parents? « Le salon de l'enfance est le salon du commerce », « on ne peut vivre à Paris que le porte-monnaie à la main », « tout pour les promoteurs, rien pour les enfants », « les enfants houspillés, chassés de partout, des trottoirs, des couloirs, des jardins, ce n'est pas juste! ». Voilà qui justifie mille fois notre campagne pour que « l'enfant ne soit plus interdit à Paris ».

Autre témoignage: l'association des parents d'élèves d'une école du X<sup>e</sup> arrondissement de Paris a mené une enquête en 1974 sur les loisirs des enfants. Il en ressort que l'immense majorité des élèves ne pratique ni activité sportive ni activité culturelle ou artistique hors du pauvre cadre scolaire, où le tiers temps pédagogique est demeuré au stade de la circulaire. Les parents en donnent très simplement les raisons: les activités des clubs sont trop chères; elles se déroulent trop loin du lieu d'habitation; les horaires pratiqués ne permettent pas aux parents qui travaillent d'accompagner leurs enfants; il est dangereux de laisser les enfants seuls dans les rues.

Coût, éloignement, temps, dangers de la ville, tels sont les obstacles majeurs qui objectivement font que les enfants demeurent enfermés chez eux ou fréquentent par la force des choses les centres de loisirs.

Je vous invite, monsieur le secrétaire d'Etat, à visiter les centres de loisirs des mercredis et samedis, ceux des petites vacances. Ils sont fréquentés par les enfants les moins favorisés, ceux dont les deux parents travaillent tout en ayant un peu de moyens financiers. Ce sont eux qui, du lundi matin au samedi soir, ne verront pas autre chose que l'école, la cour de l'école, le préau de l'école. Une monitrice encadre vingt-cinq ou trente élèves dans le meilleur des cas. Mais comme on exige un accompagnateur pour dix élèves, les enfants ne sortent pas ou très peu.

La ville de Paris, où la majorité règne, accorde seulement six francs par an et par enfant pour l'achat du matériel sportif et éducatif! Si vous ajoutez à cela que les cantines ne fonctionnent pas toujours dans la même école, vous imaginerez facilement les limites de ce que l'on appelle « centres de loisirs ». Il ne s'agit, ni plus ni moins, que de « garderies » où l'on s'ennuie malgré les efforts des animateurs qui, à plusieurs reprises, ont, au cours de l'année, manifesté en faveur des enfants dont ils ont la charge.

Je rappellerai pour mémoire les intoxications dont de nombreux jeunes ont été victimes, l'été dernier, dans les centres aérés de la ville en raison des équipements insuffisants.

Certes, je sais fort bien que des municipalités font d'énormes efforts en faveur des centres de loisirs ou des patronages dont elles assurent le fonctionnement, sans parvenir à atteindre les objectifs qu'elles souhaiteraient, car elles en supportent seules les coûts.

Dans l'une des brochures « *Loisirs jeunes* » que vous aidez financièrement, j'ai lu : « Mercredis et dimanches ! Jours pleins ou jours vides ? Dimanches mornes ? Mercredis flânchants ?

« Qu'allez vous faire des enfants pendant ce tiers de leur semaine ? Les occuper est déjà un problème, les développer, les éveiller, constitue un degré de difficultés supplémentaires. La télévision, la promenade familiale à ras de trottoir ? Alors que Paris et sa région foisonnent de merveilles quasi ignorées, sources de joies inépuisables et excellents instruments d'éducation ! »

Monsieur le secrétaire d'Etat, Paris est effectivement une ville pleine de ressources merveilleuses. On peut tout faire, tout voir, tout entendre, tout créer à la seule condition d'avoir du temps et de l'argent.

Un numéro « *Activités de loisirs* » propose des clubs sélectionnés pour les jeunes de quatre à quinze ans et précise, dans l'avant-propos : « Nous avons éliminé ceux qui pratiquent des tarifs prohibitifs ! ».

Or, voici des prix « non prohibitifs », modiques par conséquent, relevés dans la première page : 230 francs, 270 francs, 240 francs, 300 francs par trimestre ; 150 francs, 180 francs par mois.

Ce sont des prix qui ne sont pas accessibles à l'immense majorité des familles, en particulier à celles qui comptent plusieurs enfants, de sorte qu'à Paris, où les spéculateurs façonnent la ville en fonction de leurs profits, les enfants vivent de plus en plus cloîtrés dans des appartements trop petits et trop bruyants, assis devant un poste de télévision qui leur offre toujours plus de publicité et des kilomètres de films américains où les meurtres se succèdent à une cadence stupéfiante.

Exclus de la rue, des trottoirs, des escaliers, sans jardins, sans salles de cinéma à eux, sans spectacles à prix accessibles, sans terrains de sport libres d'accès, sans liberté de création, l'enfant de la capitale n'est pas heureux. La ville n'est plus faite pour lui. Il faut rendre Paris aux enfants, monsieur le secrétaire d'Etat.

Certes, votre seul budget ne suffirait pas à rétablir un climat familial perturbé par l'insécurité de l'emploi, le chômage, la fatigue, les soucis d'argent ; il ne permettrait pas de donner des logements et de rendre disponibles des parents pris par des tâches matérielles ou agressés par une vie et une ville de plus en plus inhumaines. C'est un problème de société, mais votre secrétariat d'Etat a néanmoins sa part de responsabilité.

Les loisirs, en milieu urbain, sont à repenser totalement à tous les niveaux, rue, quartier, arrondissement, ville. Il faut se rappeler qu'actuellement les loisirs sont trop chers, que les parents travaillent, tous les deux, de plus en plus souvent, que les parcours sont dangereux, que l'enfant doit pouvoir changer d'activité, qu'il doit pouvoir être libre de courir, de crier, de faire ce qui lui plaît.

Je n'ai évoqué que les problèmes de Paris, mais je sais que ceux de la province ne sont pas moindres.

Les centres de loisirs doivent prendre d'autres formes et surtout être dotés de moniteurs et de moyens financiers.

Vous avez dit que vous feriez de l'action en direction des centres de loisirs une action prioritaire ! Avec quel argent ? Comment ? Quels moyens vous procure votre budget ?

Monsieur le secrétaire d'Etat, il n'y a pas contradiction entre l'aide aux centres de loisirs et l'aide aux associations de jeunesse et d'éducation populaire. Au contraire, leurs actions sont complémentaires.

Cette année, l'ensemble des quatre-vingt-cinq associations nationales regroupées au sein du C. N. A. J. E. P. a estimé à 22 millions de francs l'augmentation nécessaire à la survie des associations.

Leur demande, réaliste, se justifie par la nécessité de ne pas augmenter les services rendus aux jeunes et aux adultes, d'assurer la formation des moniteurs, des bénévoles surtout, sans lesquels les associations ne pourraient survivre.

Les insuffisances du budget dans ce domaine ont déjà été soulignées au cours des années précédentes, mais les augmentations accordées ont toujours été insuffisantes.

Année après année, l'aide de l'Etat diminue malgré un certain nombre d'engagements pris. La formation des moniteurs devait être prioritaire.

Chaque maison de la culture devait recevoir une subvention égale à celle des communes ; des crédits importants devaient être octroyés pour la construction d'équipements culturels, socio-éducatifs et sportifs ; les postes de directeur de M. J. C. devaient être pris en charge à 50 p. 100.

Où en sommes-nous ? Pour ne prendre que l'exemple des M. J. C., les deux tiers des crédits de fonctionnement leur ont été retirés, la participation de l'Etat au financement d'un poste de directeur est tombée de 100 p. 100 avant 1964 et 50 p. 100 en 1965-1969 à 13 p. 100 en 1976.

Plus grave encore, par le biais de la T. V. A. sur les achats de matériel éducatif et de la taxe sur les salaires que les associations sans but lucratif et les collectivités locales paient encore, les M. J. C. versent 2,36 francs d'impôts pour un franc de subvention d'Etat.

Dans le budget, les crédits pour les associations nationales et locales de jeunesse n'augmenteront que de 2,8 millions de francs ! On assiste donc à l'asphyxie des associations et à celle des collectivités locales, alors que les « bénévoles » fournissent un temps de travail considérable estimé à 20 millions de francs actuels.

Le projet de budget met donc en cause la vie associative et accentue le transfert de charges sur les collectivités locales.

Les élus locaux connaissent le rôle irremplaçable joué par les associations pour l'animation de la vie locale et les difficultés du bénévolat ; ils savent combien le désengagement financier de l'Etat aboutit, pour leurs collectivités et pour les familles, à un lourd transfert de charges.

Monsieur le secrétaire d'Etat, allez-vous prendre l'engagement de financer à 50 p. 100 tous les postes de directeurs de M. J. C. ? Allez-vous supprimer l'impôt sur l'éducation et la culture en supprimant l'impôt sur les salaires ? Allez-vous augmenter massivement les crédits pour les associations de jeunesse, leurs stages de formation et leurs activités ?

Ces mesures doivent, à notre avis, être prises d'urgence pour que, chez les jeunes, on n'assiste pas, à l'âge où l'on doit toujours pouvoir espérer, à une escalade de l'ennui, de la révolte ou de la détresse. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. Boyer.

**M. Louis Boyer.** Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, lors de la discussion de la loi de finances rectificative, M. le Premier ministre déposait un amendement à l'article 4 pour supprimer la taxation des motos de 500 centimètres cubes qu'avait proposée le Sénat et nous donnait comme motif : « Les jeunes considèrent que l'institution de cette vignette constituerait un frein au développement de ce sport et manifesterait une regrettable incompréhension pour leurs problèmes. »

Je pensais donc, monsieur le secrétaire d'Etat, que le Premier ministre, ministre des finances, ayant compris les aspirations de la jeunesse envers le sport, allait vous donner les moyens d'y répondre. (*Sourires.*) En examinant votre budget, vous dire que je suis déçu est une bien faible expression de ce que je ressens.

Les différents gouvernements qui, depuis plus de cinquante ans, se succèdent à la tête de ce pays n'ont jamais rien compris au sport. Aujourd'hui, malheureusement, cela continue. C'est d'autant plus grave que la jeunesse et les adultes de notre époque, vivant dans une civilisation mécanisée, ont un besoin de plus en plus important de faire du sport pour compenser le manque d'activité physique de la vie moderne.

Il est temps qu'une approche nouvelle et réaliste de la situation du sport voie le jour. Elle pourrait partir d'un enseignement du sport à l'école primaire avec la participation des instituteurs. Un grand champion cubain déclarait récemment que le succès des sportifs de son pays — que tout le monde connaît — était dû en partie au fait que, chaque année, les instituteurs cubains consacraient trois semaines de leur temps de vacances à l'apprentissage et au recyclage de l'enseignement sportif.

Ceci ne doit pas paraître utopique en France. Je puis vous dire que, dans la ville dont je suis maire, la natation est gratuite et obligatoire à l'école primaire; avec l'accord de l'académie, les instituteurs ont participé, sur leur temps de vacances, à des stages d'initiation et, sous la direction d'un moniteur national des sports, se mettent à l'eau avec leurs élèves.

Depuis trois ans que dure l'expérience, je n'ai pas eu un seul refus ou une seule défection du corps enseignant primaire et les résultats sont là. Tous les élèves du primaire ont des brevets de natation.

Au niveau du secondaire, le problème est plus difficile. Les heures consacrées au sport sont insuffisantes et la mauvaise volonté des enseignants d'éducation physique et sportive est flagrante. Ceux-ci bénéficient, par assimilation au corps professoral, d'un temps de travail de dix-sept heures par semaine, en général sans avoir, ou d'une manière très peu importante, les servitudes de la préparation des cours et de la correction des copies. Or, l'on sait qu'ils refusent toutes heures supplémentaires pour l'A. S. S. U. ou les centres d'animation sportive. Leur attitude est essentiellement négative, et c'est grave pour l'avenir du sport.

Je leur citerai l'écrivain allemand Ernst Von Salomon qui a écrit: « L'éducation physique est une métaphysique des corps, le sport est essentiellement passion. » Comment pourraient-ils obtenir des résultats, s'ils sont désabusés dès le début de l'exercice du métier qu'ils ont choisi et qui est indissociable d'une certaine passion ?

Il faudra un jour, monsieur le secrétaire d'Etat, savoir si cette attitude est due à la manière dont on les forme ou au fait que, beaucoup, malgré l'interdiction que leur en fait leur statut, exercent des activités salariées parallèles dans des salles privées, dans des instituts de massages, dans des stations de sports d'hiver ou autres.

Les demandes de blocage de 17 heures de travail sur trois jours, auprès des chefs d'établissements, sont de plus en plus nombreuses et elles montrent combien les intérêts personnels se substituent à ceux des élèves.

**MM. Henriet et Ruet, rapporteur pour avis.** Très bien !

**M. Louis Boyer.** Pourtant, quand, par hasard, ils veulent bien se consacrer à des clubs, on voit ceux-ci obtenir très rapidement des résultats en nombre et en qualité. Pourquoi cette volonté, qui est une suite normale de la profession choisie, est-elle si rare ?

Je voudrais attirer votre attention sur deux aspects positifs de l'enseignement sportif, et d'abord sur les C. T. R. et les C. T. D. qui, dans des conditions difficiles, font un travail remarquable. Leur nombre doit continuer à croître ainsi que les moyens mis à leur disposition, car il faut vraiment aimer son métier pour, avec une indemnité moyenne de 250 francs par mois, couvrir les frais de route — essence et amortissement de voiture, en parcourant 30 000 à 40 000 kilomètres par an — de téléphone, de correspondance, de représentation et de repas.

Augmentez leur nombre et aidez-les car, de plus en plus, les résultats des clubs dépendront de leur activité.

L'autre aspect, ce sont les sections sport-études. D'une manière générale, elles donnent satisfaction, mais il faut augmenter leur nombre et mieux évaluer leurs besoins. Je vous citerai l'exemple d'une section sport-études judo de mon département: le lycée est situé à 8 kilomètres du dojo, il n'existe aucun crédit de transport et pourtant, en collaboration avec les clubs, elle a produit des champions d'Europe.

La collaboration avec les municipalités et les départements doit s'étendre pour réaliser une utilisation à plein temps des équipements sportifs et une adaptation de ceux-ci à une utilisation variée. Je veux parler, en particulier, des terrains tout-temps et de l'éclairage des aires de sport.

J'ai noté avec beaucoup de satisfaction l'intérêt que vous portiez aux salles polyvalentes en milieu rural. C'est une initiative heureuse qui, je l'espère, se traduira rapidement par des réalisations.

Vous parlant plus particulièrement de la région du Centre, je vous rappellerai qu'elle est la seule de France à ne pas avoir de centre régional d'éducation physique et sportive — C. R. E. P. S. — ou d'unité d'enseignement et de recherche — U. E. R. C'est une singularité qu'elle aimerait voir disparaître le plus rapidement possible.

Les problèmes que je viens d'évoquer ne concernent que l'idée d'un départ véritable du sport en France, dont la suite serait naturellement la pratique du sport à l'armée, dans les clubs,

dans les entreprises et pour tous ceux qui, en dehors de la compétition, veulent simplement entretenir leur corps et trouver du plaisir à l'effort sportif.

La pyramide sportive aurait ainsi des bases larges et solides dont se dégagerait une élite qui bénéficierait d'un statut en rapport avec sa représentativité et, en particulier, d'assurances pour son avenir après l'arrêt de la compétition.

Les idées que je viens d'exprimer m'amènent à vous citer les paroles d'un grand athlète français devenu journaliste: « On ne peut pas dissocier le sport d'une certaine idée de l'homme que chaque civilisation devrait porter en soi ». Il ajoutait: « A Mont-réal, le chrétien Moses et le communiste Juantorena nous l'ont dit solennellement, chacun avec sa conviction propre et tous les deux en termes magnifiques. Ce sont des cas extrêmes. Mais nous avons besoin de finalités. »

Si, monsieur le secrétaire d'Etat, vous croyez vraiment à une philosophie du sport, il vous reste à la faire partager aux membres du Gouvernement dont vous faites partie et, pour ne pas minimiser votre tâche, je vous citerai ce qu'écrivait un autre grand journaliste sportif: « Comment les Français pourraient-ils être sportifs alors que les élites politiques et intellectuelles de ce pays n'ont jamais rien compris à ce phénomène? Car l'éducation qui les a faits ce qu'ils sont est à leurs yeux nécessairement exemplaire. » J'ajouterais: le sport n'y avait pas sa place! (*Très bien! sur plusieurs travées.*)

En votant votre budget, je souhaite que vous reveniez dans un an devant cette assemblée comme ministre des sports avec un budget en rapport avec ce que devrait être le grand ministère que souhaitent beaucoup de Français, particulièrement les jeunes. Si cela n'était pas, on serait bientôt contraint de constater que le sport français a été battu par abandon. (*Applaudissements à droite, sur les travées de l'U. D. R. et de l'U. C. D. P.*)

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

**M. Jean-Pierre Soisson, secrétaire d'Etat.** Non, monsieur Boyer, le sport ne sera pas battu par abandon! Je m'efforcerais, en liaison avec vous tous, mesdames, messieurs, de faire en sorte qu'il puisse se développer.

Je répondrai brièvement aux différentes questions que vous m'avez posées les uns et les autres.

Messieurs Francou et Boyer, je poursuivrai l'expérience des sections sport-études et des centres d'animation sportive. Pour ces derniers, un aménagement va être mis en œuvre, mais il n'est pas question pour le Gouvernement de les supprimer. Je m'opposerai donc à l'amendement de suppression présenté par le groupe communiste.

J'ai d'ailleurs noté que, sur la plupart des bancs de cette assemblée, les positions exprimées rejoignent la mienne. J'ai noté l'accord de la quasi-totalité des orateurs sur la politique contractuelle que j'entends conduire avec le mouvement sportif et d'abord avec le comité national olympique et sportif français. Je me félicite que cette orientation recueille l'adhésion du Sénat.

Je dirai à M. Francou et à M. de Bourgoing que je mettrai tout en œuvre, sur les crédits complémentaires résultant des amendements déposés par le Gouvernement, tant devant l'Assemblée nationale que devant le Sénat, pour améliorer le système du franc-élève, pour majorer les crédits de suppléance et pour améliorer le fonctionnement des centres de vacances.

Le problème des installations sportives universitaires a été évoqué à plusieurs reprises, notamment par M. Francou. Nous avons décidé, avec Mme le secrétaire d'Etat aux universités, de mettre sur pied une mission d'inspection commune afin d'étudier plus complètement ces problèmes, bien que les installations sportives universitaires soient gérées sous la responsabilité des présidents d'université.

M. Grand m'a posé le problème, très important à mon sens, de la réorganisation et du développement de la médecine sportive. Je suis en complet accord avec lui. Nous allons conduire, en liaison avec le comité national olympique et sportif français, en liaison avec les médecins des centres universitaires et avec les services spécialisés du secrétariat d'Etat, une action fondamentale dans ce sens car cette entreprise constitue à mes yeux un des éléments fondamentaux de l'action que je compte mener au cours des prochains mois. On ne peut, en effet, obtenir de bons résultats sur le plan international ou aux jeux olympiques sans mettre à la disposition des athlètes non seulement une base technique indispensable, mais encore une surveillance et un environnement médical solides.

Mon action sera dirigée sur plusieurs points. Elle concernera la réorganisation du service médical à l'institut national des sports, la réorganisation des centres médico-sportifs, le dévelop-

pement du contrôle médical des élèves des sections sport-études. Parallèlement à ces différentes actions, j'étudie actuellement la mise en place du livret médical sportif, qui permettra de suivre le jeune Français durant toute sa vie scolaire et sportive. Ainsi, grâce à ces différentes mesures, je pense pouvoir donner un élan nouveau à la médecine sportive et je voudrais qu'il puisse être conduit en liaison étroite avec le Sénat.

**M. Lucien Grand.** Très bien !

**M. Jean-Pierre Soisson, secrétaire d'Etat.** MM. Malassagne et Fonteneau ont attiré mon attention sur l'important problème des centres de vacances. Là encore, je peux les assurer que, sur les crédits complémentaires dégagés à l'issue de la discussion parlementaire, un effort important sera fait en faveur de la rénovation des centres de vacances et que je me préoccupe avec mes services d'élaborer un plan complet de rénovation dont j'ai pu comprendre qu'il répondait à la préoccupation des sénateurs.

M. Schmaus a souligné — je l'en remercie — la continuité qui existe entre M. Pierre Mazeaud et moi-même. Mais il a cité Saint-Just. Je cherche, pour ma part, dans Saint-Just d'autres exemples, d'abord celui de la rigueur.

En effet, il a parlé d'une jeune championne française, Mlle Christine Muzio, qui se trouvait, selon lui, dans une situation difficile. Je vais donc donner au Sénat quelques éclaircissements très nets. Christine Muzio qui a reçu une médaille d'argent à Montréal, a été embauchée, dès la rentrée, par le secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports. Elle y a travaillé deux mois. Dans le même temps, elle a continué à chercher une activité professionnelle dans le secteur privé. Elle l'a aujourd'hui trouvée et je me félicite, comme elle-même, qu'elle ait trouvé une voie satisfaisante pour son avenir professionnel et humain. Monsieur Schmaus, vos renseignements sur ce point n'étaient donc pas très fondés.

Vous avez cité ensuite le programme commun. Sur ce point, permettez-moi de répondre. Le programme commun ne comprend à peu près rien sur le sport : huit courts paragraphes, dont cinq ont été déjà mis en application par le Gouvernement. Alors, de grâce, ne parlez pas de programme commun en ce qui concerne le sport, car le programme commun pour le sport, c'est l'absence de politique sportive !

M. Vérillon a évoqué deux orientations qui sont les miennes en faveur du sport de masse et en faveur de rapports nouveaux avec le mouvement sportif. Je le remercie de m'avoir compris. Il a parlé d'une grève qui se développe actuellement au C. R. E. P. S. de sa région à Toulouse. J'ai indiqué les efforts que nous ferions pour développer l'éducation physique et sportive et mettre, au cours des prochaines années, à la disposition de cette discipline, de nouveaux postes.

En revanche, je ne partage nullement son sentiment en ce qui concerne les centres d'animation sportive — qu'il me permette de le lui dire — alors que je partage tout à fait sa préoccupation concernant un effort fondamental en faveur d'une meilleure formation des cadres.

Il a évoqué, comme M. Fonteneau, le problème des maisons des jeunes et de la culture. Sur ce point aussi, je voudrais très clairement m'expliquer puisque, en 1976, l'aide de l'Etat aux deux associations nationales, la fédération française des maisons des jeunes et de la culture et l'union des fédérations régionales des maisons des jeunes et de la culture, s'est élevée à près de 10 millions de francs. Je donne l'assurance au Sénat que cet effort sera poursuivi en 1977 principalement par une majoration du taux des postes Fonjep, le fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire, et par l'augmentation du nombre de ceux-ci. Je n'abandonnerai pas, je n'étranglerai pas, je n'étoufferai pas les maisons des jeunes et de la culture, de même que je maintiendrai et que je développerai l'aide que je peux apporter à l'association des « Francs et franches camarades »

M. de Bourgoing, que je remercie tout particulièrement des paroles qu'il a prononcées à mon égard, a évoqué deux problèmes : celui des équipements et celui du franc-élève.

Sur la politique des équipements, je peux dire au Sénat que j'entends mettre en œuvre une orientation nouvelle, que j'ai définie en liaison étroite avec votre commission des affaires culturelles. Cette orientation tend à la réalisation de salles polyvalentes. J'ai dit et je répète que l'on peut, dans une même salle de chef-lieu de canton, réunir un syndicat intercommunal, donner des cours de gymnastique et, s'il le faut, organiser le bal du samedi soir. Les élus vont retrouver une liberté qu'ils n'avaient plus quant à l'organisation et à l'utilisation des installations sportives. C'est mon souhait. M'étant trouvé, comme élu

local, devant les mêmes difficultés que vous, je partage le sentiment du Sénat et je souhaiterais que votre assemblée unanime me soutienne sur ce point, qui est pour moi fondamental. (*Applaudissements sur les travées de l'U. C. D. P. et de l'U. D. R. ainsi qu'à droite.*)

M. de Bourgoing a également évoqué le problème de la répartition du franc-élève. J'ai donné une assurance à la commission des affaires culturelles, que je confirme très volontiers à M. de Bourgoing : je suis prêt à étudier, avec la commission compétente du Sénat, la révision de l'ensemble du système.

Grâce aux crédits complémentaires qui ont été dégagés au cours de cette discussion, nous pourrions augmenter les crédits de franc-élève de près de deux millions de francs et donc maintenir très exactement le taux de croissance qui avait été celui de 1976 par rapport à 1975.

M. Fonteneau a évoqué plusieurs problèmes, notamment celui des associations de jeunesse. J'ai déjà indiqué que nous pensions majorer le taux de prise en charge des postes du Fonjep et augmenter le nombre de ces derniers.

Il a abordé l'important problème du forum pour la jeunesse. Ce dernier fait l'objet d'une étude de la part d'un groupe *ad hoc*, qui comprend des représentants d'associations de divers pays européens. Depuis cet été, ils ont défini les thèmes qui pourraient être traités au sein de ce forum, par exemple la formation professionnelle, l'apprentissage des langues pour les enfants de travailleurs émigrés et la libre circulation des travailleurs.

La création du forum pourrait avoir lieu vers le milieu de l'année 1977, ce qui correspondrait au vingtième anniversaire de la signature du traité de Rome.

Le Gouvernement français, pour sa part, est favorable à la présence d'associations françaises au sein de cet organisme consultatif à l'échelon européen. Je peux donner l'assurance au Sénat que je suis avec attention les travaux du secrétariat d'Etat et l'évolution de ce dossier.

Je répondrai à M. Braconnier que, comme il l'a indiqué, l'effort qui a été fourni dans le domaine de l'équipement mérite considération. Au cours du VI<sup>e</sup> Plan, nous avons, avec l'aide de l'Etat, construit 2 112 terrains de plein air, 629 piscines, 1 735 gymnases et nous avons créé 11 521 lits dans les centres de vacances. Ce n'est pas rien et je souhaiterais que tous le reconnaissent.

C'est sur la base de cet effort que nous pouvons maintenant mettre en œuvre cette politique nouvelle d'équipements légers, d'équipements polyvalents réalisés en grande partie dans les zones rurales. Je partage son sentiment sur les conditions dans lesquelles ces équipements doivent être réalisés. Je peux à nouveau lui donner l'assurance que je tiendrai le plus grand compte des préoccupations qu'il a formulées à cette tribune.

Je voudrais — une fois n'est pas coutume — féliciter Mme Lagatu d'avoir, à la tribune du Sénat, cité l'action du secours catholique.

**Mme Catherine Lagatu.** Ce n'est pas la première fois !

**M. Jean-Pierre Soisson, secrétaire d'Etat.** Elle a raison, le secours catholique, notamment à Paris, conduit une action tout à fait exemplaire. Comme elle, je me plais à souligner une telle action. Je souhaite d'ailleurs, je le lui dis nettement, que le prochain conseil de Paris puisse définir un programme de développement des loisirs pour les jeunes et les adolescents. Je sais que telle est d'ailleurs l'intention des groupes de la majorité. Le parti communiste ne saurait avoir dans cette affaire le monopole — une fois n'est pas coutume — des actions en faveur des jeunes.

Le problème du statut des animateurs rencontre tout à fait mon adhésion et je m'efforce de le régler sans l'intervention directe de l'Etat. Je voudrais rappeler que sur le plan juridique un décret du mois de décembre 1975 a modifié les conditions de formation des animateurs et créé, avec l'accord des ministères de la santé et de la qualité de la vie, un diplôme commun pour l'ensemble des professions d'animateurs. Ce diplôme s'est substitué aux diplômes sectoriels qui existaient auparavant.

Cette réforme, qui est mise progressivement en place, constitue un progrès très important pour les animateurs de notre pays.

En ce qui concerne le statut des animateurs employés par les collectivités locales, un arrêté est en cours de préparation, dans le but de mieux définir la place et la carrière de ces animateurs.

Enfin, pour ceux qui sont employés par les associations de jeunesse et d'éducation populaire, je rappellerai simplement deux chiffres pour témoigner de l'effort de l'Etat. En 1976, la part de l'Etat dans la prise en charge des postes du Fonjep a augmenté de 15 p. 100. En 1977, l'aide de l'Etat aux associations nationales de jeunesse et d'éducation populaire augmentera, grâce notamment au complément de crédits accordés lors de cette discussion, d'un peu plus de 20 p. 100.

M. Boyer a abordé plusieurs problèmes, notamment celui des enseignants, et il a cité des chiffres qui ne peuvent être contestés. Je lui indiquerai très franchement que le nouveau secrétaire d'Etat à la jeunesse et aux sports que je suis ne conduira pas contre les enseignants une quelconque querelle. Certains — et il a cité le cas des enseignants de sa commune — accomplissent leur mission dans des conditions remarquables. D'autres le font dans des conditions moins satisfaisantes. Ma tâche prioritaire sera de faire en sorte que l'ensemble des enseignants veuille bien participer à l'action de promotion du sport que j'entends conduire.

Le problème des installations universitaires à Orléans est à l'étude et je m'efforcerai d'y apporter une réponse satisfaisante.

En terminant, mesdames, messieurs les sénateurs, je voudrais vous indiquer que j'entends, au cours de l'année prochaine, développer considérablement l'action de l'A. S. S. U. Le déploiement des activités de cette dernière est à l'étude. Il se traduira par l'organisation de compétitions pour le plus grand nombre. A cette fin, la subvention de fonctionnement de l'A. S. S. U. sera augmentée, des postes de délégués départementaux de l'A. S. S. U. seront créés, des heures supplémentaires seront accordées. Je m'efforcerai, par tous les moyens mis à ma disposition, de faire en sorte que cette association extrêmement vivante — puisque un million de jeunes Français y participent — trouve les moyens de son épanouissement.

Au terme de cette discussion, 11 millions de francs de mesures nouvelles vont donc résulter de nos travaux, tant à l'Assemblée nationale qu'au Sénat. Ces mesures nouvelles vont permettre d'engager des actions que, sans votre appui, je n'aurais pu entreprendre. C'est ainsi que, pour les frais de personnel, notamment les crédits de suppléance, 2,7 millions de francs de plus vont être affectés à une telle action. C'est ainsi que, pour les crédits de fonctionnement, 3,3 millions vont être affectés, dont plus de deux millions, monsieur de Bourgoing, pour améliorer le franc-élève. C'est ainsi que les subventions aux associations de jeunesse et aux centres de vacances pourront être majorées de 4 millions de francs.

Il semble, dans ces conditions, que nous ayons fait ensemble du bon travail. Je serai toujours prêt à la concertation, notamment avec votre commission des affaires culturelles, afin que ce travail nous puissions le poursuivre ensemble. C'est pourquoi je vous demande, aux termes de ces explications, de voter le budget et de me faire confiance. (*Applaudissements à droite et sur les travées de l'U. D. R. et de l'U. C. D. P.*)

**M. Guy Schmaus.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. Schmaus.

**M. Guy Schmaus.** Monsieur le secrétaire d'Etat, j'enregistre que, face à mes critiques de fond sur votre budget comme sur votre politique, vous n'avez rien trouvé à répondre, si ce n'est sur des détails n'ayant aucune importance.

**M. Jean-Pierre Soisson, secrétaire d'Etat.** Alors il ne fallait pas en parler !

**M. Guy Schmaus.** Vous ne pouvez faire autre chose que multiplier les promesses, mais, avec ce budget de misère, vous restez, comme votre prédécesseur « M. sept millièmes ».

Quant à votre successeur, il conduira, j'en suis certain, une autre politique sportive, celle que définit le programme commun de la gauche unie (*Rires à droite et sur les travées de l'U. D. R.*) que, semble-t-il, vous n'avez pas voulu lire.

**M. Jacques Henriet.** Il n'y a rien dedans !

**M. Guy Schmaus.** C'est le sens de l'action que nous menons avec les sportifs, avec les parents, avec les travailleurs de France et ainsi, soyez-en certains, la France deviendra une véritable nation sportive.

**M. le président.** Nous allons examiner les crédits concernant le ministère de la qualité de la vie (II - jeunesse et sports) et figurant aux états B et C ainsi que l'article 73.

## ETAT B

**M. le président.** « Titre III : plus 29 602 479 francs. »

La parole est à Mme Alexandre-Debray.

**Mme Janine Alexandre-Debray.** Monsieur le secrétaire d'Etat, une catégorie de citoyens a besoin de vous. On n'a jamais vu aux jeux olympiques de compétition d'étoiles de la danse. On n'a jamais vu au conservatoire national de danse et de musique des championnats de boxe. Je ne pense pas que Terpsichore ait inspiré le coureur de Marathon et un groupe de la danse n'est pas représenté au Louvre à côté du discobole.

Cependant, cette réunion, votre ministère l'avait réussie en faisant adopter, le 1<sup>er</sup> décembre 1965, une loi réglementant la profession de professeur d'éducation physique et de danse.

Or nous avons fêté le onzième anniversaire de ce projet le 1<sup>er</sup> décembre. Pourrions-nous espérer que les décrets d'application sortiront prochainement ? C'est la seule question que je tenais à vous poser. (*Applaudissements.*)

**M. Jean-Pierre Soisson, secrétaire d'Etat.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

**M. Jean-Pierre Soisson, secrétaire d'Etat.** J'avoue, madame, que si je partage, et vous le savez, votre goût pour la danse, je n'ai pas encore étudié personnellement le dossier que vous évoquez.

Je souhaiterais le faire pour que nous puissions continuer à marier les activités sportives et la danse et je me propose, si vous le voulez bien, sur ce point particulier, d'avoir avec vous un entretien au cours duquel je serai tout à fait à l'écoute de vos propositions.

**Mme Janine Alexandre-Debray.** Je vous remercie.

**M. le président.** Par amendement n° 80, M. Schmaus, Mmes Lagatu, Edeline et les membres du groupe communiste et apparenté proposent de réduire le crédit du titre III de 15 915 150 francs.

La parole est à M. Schmaus.

**M. Guy Schmaus.** Nous demandons par cet amendement, la suppression des crédits affectés aux centres d'animation sportive — d'un montant de 15 915 150 francs — pour les transférer à l'article 10 du chapitre 34-55 relatif à l'enseignement de l'éducation physique et sportive dans les établissements scolaires du second degré.

Cet amendement repose sur une analyse arithmétique simple. On évalue à 250 000 le nombre maximum des participants aux activités des centres d'animation sportive. En revanche, il y a 4 200 000 élèves dans les établissements scolaires du second degré. Un calcul simple prouve qu'un élève coûte neuf fois plus dans un centre d'animation sportive que dans un établissement du second degré.

J'ajoute que M. le secrétaire d'Etat a déclaré, lors d'une entrevue avec les représentants des syndicats d'enseignement, qu'il fallait mettre un terme à l'expérience des centres d'animation sportive qui sont coûteux, constituent un échec et surtout portent préjudice au sport à l'école.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Gaston Pams, rapporteur spécial.** La commission donne un avis défavorable à cet amendement.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Jean-Pierre Soisson, secrétaire d'Etat.** Le Gouvernement y donne également un avis défavorable et j'ai expliqué pourquoi tout à l'heure.

**M. Guy Schmaus.** Vous vous êtes déjugé !

**M. Jean-Pierre Soisson, secrétaire d'Etat.** Je ne me suis absolument pas déjugé et je ne vous permets pas de dire cela. Je n'ai jamais, sur ce point fondamental, modifié ma position. Certains syndicats ont interprété de façon abusive les propos que j'ai pu tenir. Je m'en suis expliqué devant l'Assemblée nationale et je vous demande d'en prendre acte. (*Applaudissements sur les travées de l'U. D. R. et à droite.*)

**M. Pierre Carous.** Très bien !

**M. le président.** Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement n° 80, repoussé par la commission et par le Gouvernement.

(L'amendement n'est pas adopté.)

**M. Jacques Henriët.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. Henriët.

**M. Jacques Henriët.** Comme, au cours de ce débat, j'ai entendu parler des salles omnisports, de contrôle du sport et du sport à l'université, je me permets de vous faire quelques suggestions.

Je voterai, bien entendu, monsieur le secrétaire d'Etat, vos crédits, mais je voudrais vous rappeler que, dans les cartons de votre ministère, vous trouverez un projet de loi intitulé : « projet de loi portant création de cités sportives », qui me paraît répondre à la définition que vous donniez tout à l'heure des salles pluridisciplinaires, des salles dites omnisports. Vous trouverez, sous les termes de « cités sportives », un projet d'organisation de ces salles qui peuvent être à la fois sportives et culturelles.

D'autre part, vous avez parlé tout à l'heure du contrôle médical du sport. Je partage, bien sûr, tout à fait ce souci. Mais j'étais intervenu voilà quelques années, à cette même tribune, pour inciter l'un de vos prédécesseurs à mettre sur pied le contrôle physiologique du sport. Ce n'est peut-être pas tout à fait la même chose ; il s'agit d'un contrôle plus affiné, me semble-t-il, et destiné à repérer quelles qualités anatomiques et physiologiques permettent à un individu de pratiquer tel sport plutôt que tel autre.

Enfin, vous avez parlé du sport à l'université. Vous trouverez, toujours dans les cartons de vos services, un rapport que j'ai fait en 1930 sur l'organisation sportive à l'université. Permettez-moi de vous dire, monsieur le secrétaire d'Etat, qu'à cette époque c'était les professeurs d'anatomie qui étaient chargés d'organiser le sport dans les départements. Peut-être ne le saviez-vous pas ! J'étais moi-même professeur d'anatomie à l'époque et j'avais été chargé de mission à Berlin pour étudier le sport en Allemagne.

Le sport me paraît nécessaire, non seulement à l'école primaire et à l'école secondaire, mais encore au niveau de l'université. Et je vous invite à vous reporter à ce rapport qui date de 1930.

**M. Jean-Pierre Soisson, secrétaire d'Etat.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

**M. Jean-Pierre Soisson, secrétaire d'Etat.** Je tiendrai compte, monsieur Henriët, de vos observations et de vos suggestions. Si vous souhaitez, comme vous-mêmes, monsieur le président Grand, participer à la commission que j'ai mise sur pied, présidée par l'un de mes conseillers techniques, le docteur Robert Héraud, et qui est chargée d'étudier la réorganisation de la médecine sportive, je suis tout prêt à accueillir favorablement une telle demande.

**M. Jacques Henriët.** Je vous remercie, monsieur le secrétaire d'Etat.

**M. le président.** Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix le crédit figurant au titre III.

(Ce crédit est adopté.)

**M. le président.** « Titre IV : plus 16 367 328 francs. »

Par amendement n° 112, MM. Pelletier, Berché, Legrand, Touzet et les membres du groupe de la gauche démocratique proposent de supprimer la dotation de ce titre.

La parole est à M. Grand, pour soutenir cet amendement.

**M. Lucien Grand.** Cet amendement est motivé par l'insuffisance des crédits destinés à l'action éducative et culturelle dans le budget du secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports.

En effet, les crédits inscrits au titre IV — Interventions publiques — augmentent seulement de 6,4 p. 100 pour 1977 contre 12,9 p. 100 en 1976. Ils ne permettront donc pas la formation des administrateurs qui, dans les diverses associations, regroupent et encadrent les jeunes pour l'exercice des activités de sports et de loisirs.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Gaston Pams, rapporteur spécial.** La commission des finances émet toujours un avis de principe défavorable aux amendements indicatifs. Elle a partagé la même opinion que l'auteur de l'amendement en ce qui concerne l'insuffisance des crédits, mais étant donné, ainsi que je l'ai dit en concluant mon rapport, que des crédits supplémentaires nous sont accordés, la commission des finances n'a pas adopté cet amendement.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Jean-Pierre Soisson, secrétaire d'Etat.** Au terme de cette discussion budgétaire, le Gouvernement va majorer les crédits du titre IV de plus de 5 millions de francs. C'est dire qu'il a compris la préoccupation des auteurs de l'amendement. Il leur demande, en conséquence, de bien vouloir le retirer.

**M. le président.** L'amendement est-il maintenu, monsieur Grand ?

**M. Lucien Grand.** Je me contenterai de ce qui nous est modestement accordé, monsieur le président, et je retire cet amendement.

**M. le président.** L'amendement n° 112 est retiré.

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix le crédit figurant au titre IV.

(Le crédit est adopté.)

#### ETAT C

**M. le président.** « Titre V : Autorisations de programme, 81 500 000 francs. — (Adopté.)

« Crédits de paiement, 17 187 000 francs. » — (Adopté.)

« Titre VI : Autorisations de programme, 368 500 000 francs. »

« Crédits de paiement, 122 686 000 francs. »

La parole est à M. Fonteneau.

**M. Jean Fonteneau.** Nos rapporteurs ont souligné, monsieur le secrétaire d'Etat, l'insuffisance des dotations contenues dans le projet de budget soumis à notre approbation. L'excuse d'une situation économique et financière difficile ne saurait nous dispenser de donner à notre jeunesse les moyens de son épanouissement physique et culturel.

Vous avez bien voulu, répondant aux demandes de nos rapporteurs, en particulier du rapporteur général de la commission des finances, M. René Monory, nous annoncer la décision du Gouvernement de majorer certaines dotations. Sensible au geste ainsi fait, le groupe de l'union centriste des démocrates de progrès votera les crédits proposés en demandant au Gouvernement que le prochain budget puisse contenir plus de motifs d'espoir que de sujets d'inquiétude.

**M. le président.** Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix les crédits figurant au titre VI.

(Les crédits sont adoptés.)

#### Article 73.

**M. le président.** « Art. 73. — Le Gouvernement déposera sur le bureau de l'Assemblée nationale avant la loi de finances pour 1978, un rapport sur la recherche de moyens budgétaires et extrabudgétaires en faveur du sport. »

Par amendement n° 111, M. Francou propose de rédiger comme suit cet article :

« Le Gouvernement déposera sur le bureau du Sénat, avant de déposer le projet de loi de finances pour 1978, un rapport analysant l'ensemble des moyens budgétaires et extrabudgétaires mis à la disposition des activités sportives, à l'exclusion des moyens financiers affectés à ce domaine par les collectivités locales et les établissements publics régionaux. »

La parole est à M. Francou.

**M. Jean Francou.** Monsieur le président, nous avons déjà, l'année dernière, déposé un amendement à peu près identique. Le Sénat l'avait adopté, mais l'Assemblée nationale ne l'avait pas retenu. Nous avons donc, en quelque sorte, un droit d'antériorité.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Gaston Pams, rapporteur spécial.** Il est favorable.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Jean-Pierre Soisson, secrétaire d'Etat.** Effectivement, le Sénat a, dans cette affaire, une sorte de droit d'antériorité.

M. Francou s'est toujours, ainsi que nombre de ses amis, soucié de ce problème fondamental. C'est pourquoi j'ai accepté, à l'Assemblée nationale, un amendement qui va tout à fait dans le sens qu'il souhaite. Je tiendrai compte, dans le rapport que je déposerai, de la légère modification de texte que suggère l'amendement de M. Francou, à savoir que j'exclurai les moyens financiers affectés au sport par les collectivités locales et les établissements publics régionaux. Vous voyez, monsieur Francou, que nos préoccupations se rejoignent.

Compte tenu des explications que je viens de donner, je vous demande de bien vouloir retirer votre amendement. Votre souhait deviendra réalité et j'étudierai ce rapport en liaison étroite avec vous.

**M. le président.** Votre amendement est-il maintenu, monsieur Francou ?

**M. Jean Francou.** Je le retire, monsieur le président.

**M. le président.** L'amendement n° 111 est retiré.

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'article 73.

(L'article 73 est adopté.)

**M. le président.** Nous en avons terminé avec l'examen des dispositions du projet de loi concernant la section jeunesse et sports du ministère de la qualité de la vie.

— 3 —

#### DEPOT D'UNE PROPOSITION DE LOI

**M. le président.** J'ai reçu de MM. Louis Jung, Jean-Pierre Blanc, Jean Cauchon, René Jager, Armand Kientzi, Pierre Schiélé et Charles Zwickert une proposition de loi rétablissant l'allocation de franchise supprimée par les ordonnances n° 60-907 du 30 août 1960 et 60-1253 à 1256 du 29 novembre 1960.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 111, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (Assentiment.)

— 4 —

#### ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée au lundi 6 décembre 1976, à neuf heures trente, à quinze heures et à vingt et une heures trente :

Suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1977, adopté par l'Assemblée nationale. [N°s 64 et 65 (1976-1977). — M. René Monory, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.]

**Deuxième partie.** — Moyens des services et dispositions spéciales :

##### — Commerce et artisanat :

M. Yves Durand, rapporteur spécial (rapport n° 65, tome III, annexe n° 4) ;

M. Raymond Brun, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (avis n° 67, tome IV).

Article 62 bis.

##### — Anciens combattants :

M. Edmond Sauvageot, rapporteur spécial (rapport n° 65, tome III, annexe n° 3) ;

M. Marcel Souquet, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales (avis n° 69, tome I).

Article 78.

##### — Travail et santé :

I. — SECTION COMMUNE

II. — TRAVAIL, EMPLOI, SÉCURITÉ SOCIALE :

MM. Maurice Blin et Marcel Fortier, rapporteurs spéciaux (rapport n° 65, tome III, annexes n°s 33 et 34) ;

MM. André Méric et Lucien Grand, rapporteurs pour avis de la commission des affaires sociales (avis n° 69, tomes II, III et IV).

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(La séance est levée à treize heures quarante minutes.)

Le Directeur  
du service du compte rendu sténographique,  
ANDRÉ BOURGEOT.

## QUESTIONS ORALES

REMISES A LA PRESIDENCE DU SENAT LE 4 DECEMBRE 1976

Application des articles 76 à 78 du règlement.

*Pose de poteaux en « lamelle collée ».*

1926. — 4 décembre 1976. — **M. Jean Cluzel** demande à **M. le secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications** de bien vouloir indiquer les résultats de la concertation engagée avec les entreprises dans le cadre de l'amélioration des disponibilités en supports de bois pour lignes téléphoniques. Il lui demande également qu'il veuille bien lui exposer les possibilités réelles de développement de la technique dite du poteau en « lamelle collée ».

## QUESTIONS ECRITES

REMISES A LA PRESIDENCE DU SENAT LE 4 DECEMBRE 1976

Application des articles 74 et 75 du règlement, ainsi conçus :

« Art. 74. — Tout sénateur qui désire poser une question écrite au Gouvernement en remet le texte au président du Sénat, qui le communique au Gouvernement.

« Les questions écrites doivent être sommairement rédigées et ne contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés ; elles ne peuvent être posées que par un seul sénateur et à un seul ministre. »

« Art. 75. — Les questions écrites sont publiées durant les sessions et hors sessions au Journal officiel ; dans le mois qui suit cette publication, les réponses des ministres doivent également y être publiées.

« Les ministres ont toutefois la faculté de déclarer par écrit que l'intérêt public leur interdit de répondre ou, à titre exceptionnel, qu'ils réclament un délai supplémentaire pour rassembler les éléments de leur réponse ; ce délai supplémentaire ne peut excéder un mois.

« Toute question écrite à laquelle il n'a pas été répondu dans les délais prévus ci-dessus est convertie en question orale si son auteur le demande. Elle prend rang au rôle des questions orales à la date de cette demande de conversion. »

*Identification pérenne des bovins.*

22145. — 4 décembre 1976. — **M. Jean Cluzel** demande à **M. le ministre de l'agriculture** de bien vouloir préciser la suite qu'il envisage de réserver aux assurances données aux responsables des organisations agricoles et aux engagements pris, en particulier, lors de la conférence annuelle du mois de mai dernier concernant le problème de l'identification pérenne des bovins. S'agissant en particulier du département de l'Allier, il lui demande de préciser les dispositions qu'il compte prendre, attirant plus particulièrement son attention sur le fait que de nombreux éleveurs de ce département ont déjà entamé l'identification de leurs bovins.

*Financement de V.I.C.*

22146. — 4 décembre 1976. — **M. Jean Cluzel** attire l'attention de **M. le ministre de l'agriculture** sur les difficultés de trésorerie que rencontre l'institut technique de l'élevage ovin et caprin (I.T.O.V.I.C.). A cet égard, en réponse à sa question écrite (n° 20673, réponse publiée au J.O., Débats Sénat, du 20 octobre 1976, p. 2789), il a été indiqué que des solutions étaient envisagées pour pallier, au moins partiellement, la diminution des ressources de cet institut en 1976. Or, ces instituts ont été créés par l'Etat et financés exclusivement par lui. Il lui demande, dans ces conditions, de bien vouloir préciser les dispositions qu'il compte prendre afin de prendre en charge la totalité du déficit de cette institution qui risque d'être encore plus important pour l'année 1977.

*Comparaison 1976 et 1975 entre la patente et la taxe professionnelle.*

22147. — 4 décembre 1976. — **M. Jean Cluzel** demande à **M. le ministre délégué auprès du Premier ministre chargé de l'économie et des finances** de bien vouloir lui faire connaître le montant de la patente recouvré sur l'exercice fiscal 1975 département par département et le montant de la taxe professionnelle recouvré pour les mêmes départements sur l'exercice fiscal 1976. Il lui demande, en outre, qu'il veuille bien lui indiquer département par département et pour chacune des deux années susvisées la répartition effectuée de cette ressource entre la collectivité départementale et l'ensemble des collectivités locales.

*Devenir des enfants en danger : bilan de l'étude.*

22148. — 4 décembre 1976. — **M. Jean Cluzel** demande à **Mme le ministre de la santé** quelle suite a été donnée à l'étude réalisée à sa demande en 1975 et portant sur le devenir des enfants en danger (imputation sur le chapitre budgétaire 37-51 : études et statistiques).

*Elimination des déchets de l'industrie laitière : bilan de l'étude.*

22149. — 4 décembre 1976. — **M. Jean Cluzel** demande à **M. le ministre de la qualité de la vie** quelle suite a été donnée à l'étude réalisée à sa demande en 1975 concernant la génération et l'élimination des déchets de l'industrie laitière.

*Collectivités locales : consultation des Français sur le projet de loi.*

22150. — 4 décembre 1976. — **M. Jean Colin** prenant acte avec intérêt de la déclaration faite à Nancy par **M. le Président de la République**, suivant laquelle un projet de loi fondamental concernant les collectivités locales sera élaboré, puis sera débattu par les assemblées, demande à **M. le Premier ministre, ministre de l'économie et des finances**, sous quelle forme le Gouvernement envisage d'organiser une vaste consultation aussi large que possible des Françaises et des Français, et en particulier des élus locaux, pour qu'ils donnent leur sentiment sur les propositions du Gouvernement.

*Chefs de clinique nouvellement promus : rémunérations.*

22151. — 4 décembre 1976. — **M. Jacques Henriet** expose à **Mme le secrétaire d'Etat aux universités** que, après quatre années d'internat, des jeunes médecins peuvent accéder aux fonctions de chef de clinique et, dès lors, assurent : soins, enseignement et recherche. Les propositions à cette fonction sont faites généralement dans le courant du mois de septembre, et le service est pris dès le 1<sup>er</sup> octobre. Or ces chefs de clinique ne reçoivent pas de rémunération avant cinq ou même six mois d'exercice, alors qu'ils sont peut-être mariés et pères de famille. Il lui demande qu'un terme soit mis immédiatement à cette situation intolérable et inacceptable. Il lui demande, d'autre part, de quelle couverture sociale bénéficient ces chefs de clinique et si leurs années de fonctions sont prises en considération pour leur ancienneté dans la fonction publique.

*Retraités des P.T.T. de la région Rhône-Alpes : mensualisation des retraites pour certains.*

22152. — 4 décembre 1976. — **M. Claudius Delorme** expose à **M. le ministre délégué auprès du Premier ministre chargé de l'économie et des finances** que, depuis avril 1975, les retraités des P.T.T. perçoivent leurs retraites mensuellement dans cinq départements de la région Rhône-Alpes, mais que dans trois départements de cette région (l'Ain, la Loire et le Rhône) celles-ci ne sont payées que chaque trimestre. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui indiquer : 1° les motifs de ces dispositions discriminatoires ; 2° s'il n'envisage pas d'unifier ces inégalités dans les dates des paiements pour une même région ; 3° dans quels délais ces nouvelles mesures pourraient être applicables.